



Sommaire

- 1°) Nouveautés de la période écoulée
- 2°) Activités de proximité soutenues par AID
- 3°) Activités de tiers auxquelles AID participe
- 4°) Activités à distance soutenues par AID
- 5°) Nouveautés 2018-2019
- 6°) Fréquentation du site depuis 2018

1°) Nouveautés de la période écoulée:

Notre nouveau site <http://www.aid97400.re> est en ligne depuis mi-mars 2018, pour les nouveaux articles. Les articles publiés sur le site <http://aid97400.lautre.net> depuis le premier Janvier 2018 sont en cours de transfert, les deux premiers l'ayant déjà été. L'ancien site restera en ligne à titre d'archives avec environ 1500 articles. Et si ça ne marche pas en cliquant sur les liens, démerdez! (faites un copier-coller).

Chers Amis de la musique et de la culture ! Voici un nouveau clip réalisé en Corée du Sud, pour Sundri Feeling. Un généreux cadeau offert par la réalisatrice Jaehee Hong, rencontrée durant leur tournée Coréenne en Mai 2018.

Une expérience de video danse ou la chanteuse Cendrine Cingala interprète le personnage de sa chanson "Annabelle", et évolue dans les couloirs futuristes du centre culturel Dongdaemun, à Seoul. Lien vers le clip: "Annabelle" <https://youtu.be/H58QzgCrK2o>

1a- SIGNEZ ET DIFFUSEZ

PETITIONS RECOMMANDEES PAR AID n°2019-05

Période jusqu'au samedi 06 Avril 2019 <http://aid97400.re/spip.php?article201>

Incluant les collectes financières en ligne soutenues par AID.

1b-AID est contre la NRL depuis 2004

Le Collectif contre la digue relance le débat sur la NRL

par Bruno Bourgeon, porte-parole d'AID, publié le 22 Mars 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article200>

Faire un trajet en voiture à La Réunion... Tout un poème. Le taux d'équipement des ménages réunionnais en véhicules est inférieur à celui de métropole. Et le réseau routier est beaucoup moins dense, seulement 4 kilomètres de route pour 1,000 habitants, au lieu de 20 dans l'Hexagone. Pour l'essentiel en bord de mer. Au volant, il est conseillé de s'armer de patience. Le transport routier consomme la majeure partie de l'énergie de l'île et produit beaucoup de GES. Voir le dernier bilan annuel énergétique de la Réunion (...)

1c- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-21

Et tout d'un coup la question de l'Europe est ouverte: L'Europe est-elle Nazie?

par Alastair Crooke, traduit par Jocelyne le Boulicaut, publié le 20 Mars 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article199>

Un des piliers de l'establishment de l'"ordre" européen - le journal Frankfurter Allgemeiner - touche de façon très concrète le "nerf à vif", c'est-à-dire qu'il a publié le mois dernier un éditorial intitulé "Une UE nazie?", dans lequel il spéculait afin de savoir si oui ou non, l'UE actuelle, dominée par l'Allemagne, devait être entendue comme une extension en droite ligne du National-Socialisme allemand.

Dans le discours traditionnel allemand, c'est une question qui n'a jamais été abordée. Le fait qu'elle apparaisse aujourd'hui semble indiquer quelque chose d'important : une reconnaissance du fait que la dissidence qu'on voit au sein de l'UE trouve ses racines dans autre chose autre que de simples poussées de rancœurs populistes. On assiste là à une résurgence de l'ancienne lutte pour l'"âme" de l'ordre politique international. (...)

1d- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-20

Vendu à un allié, perdu au profit d'un ennemi...

par Nima Elbagir, Salma Abdelaziz, Mohamed Abo El Gheit et Laura Smith-Spark, CNN, traduit par Jocelyne le Boulicaut, publié le 19 Mars 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article198>

Hodeidah, Yemen (CNN) - Une enquête de CNN a découvert que l'Arabie saoudite et ses partenaires dans la coalition ont transféré des armes de fabrication américaine à des combattants liés à Al-Qaïda, des milices salafistes extrémistes et d'autres factions en guerre au Yémen, en violation de leurs accords avec les États-Unis. Les armes se sont également retrouvées entre les mains des rebelles soutenus par l'Iran qui luttent contre la coalition pour le contrôle du pays, révélant à Téhéran certaines technologies militaires américaines sensibles et mettant potentiellement en danger la vie des troupes américaines dans d'autres zones de conflit. Selon des responsables locaux sur place et les analystes qui ont parlé à CNN, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, son principal partenaire

dans la guerre, ont utilisé les armes fabriquées par les États-Unis comme monnaie d'échange pour acheter la loyauté des milices ou des tribus, pour soutenir des acteurs armés choisis et pour influencer un environnement politique complexe. (...)

1e- La Ferme En Ville 2019

InfoActions 2019-02

Par **Bruno Bourgeon**, porte-parole d'AID publié le 18 Mars 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article196>

Du 13 au 17 mars 2019, au Parc de la Nordev, anciennement Parc des expositions, géré par la CINOR (intercommunalité du Nord de La Réunion), à Saint-Denis de La Réunion, s'est tenu le premier Salon de la Ferme en Ville. AID se devait d'y être, et nous rendons grâce, pour cela, à l'accueil que nous a réservé Oasis-Réunion, collectif d'associations, codirigé par Bernard Astruc, présent quelques semaines sur l'île, agro-socio-bio-écologiste, et Joana Ecornier. Il paraît que certains ont pu trouver AID.... on vous laisse chercher comment!:-)

1f- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-19

Vendu à un allié, perdu au profit d'un ennemi...

par **James Carroll**, traduit par **Jocelyne le Boulicaut**, publié le 14 Mars 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article195>

Dans les hautes plaines du Texas, une usine d'armement, Panhandle, est en train de franchir un seuil qui bouleversera notre ère, écrit James Carroll. Le mois dernier, la National Nuclear Security Administration (anciennement la Commission de l'énergie atomique) a annoncé que la première d'une nouvelle génération d'armes nucléaires stratégiques avait quitté la chaîne de montage de Pantex, au Texas. Cette ogive, la W76-2, est conçue pour être montée sur un missile Trident lancé par un sous-marin, une arme d'une portée supérieure à 7 500 milles [12.070 km NdT]. D'ici septembre, un certain nombre, non divulgué, d'ogives sera livré à la Marine en vue de leur déploiement. Ce qui fait la nouveauté de cette bombe, c'est qu'elle transporte une charge utile destructrice bien inférieure à celle des monstres thermonucléaires que le Trident porte depuis des décennies - non pas l'équivalent d'environ 100 kilotonnes de TNT comme auparavant, mais de cinq kilotonnes (...)

1g- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-18

Non, les russes ne sont pas à l'origine du piratage du DNC: voilà pourquoi

par **William Binney** et **Larry Johnson**, traduit par **Jocelyne le Boulicaut**, publié le 13 Mars 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article194>

Le FBI, la CIA et la NSA affirment que les courriels du DNC publiés par WIKILEAKS le 26 juillet 2016 ont été obtenus via un piratage russe, mais plus de trois ans après le prétendu "piratage", aucune preuve légale n'a été produite pour étayer cette affirmation. En fait, les preuves disponibles contredisent le communiqué officiel qui attribue la fuite des courriels du DNC à une "intrusion" russe sur Internet. Les preuves existantes plaident pour une autre explication - les fichiers eux même du DNC piratés entre le 23 et le 25 mai 2016 et copiés sur un périphérique de stockage de fichiers, tel qu'une clé USB. (...)

1h- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-17

Quelle est la réelle responsabilité de Maduro dans la crise vénézuélienne?

par **Steve Ellner**, traduit par **Jocelyne le Boulicaut**, publié le 12 Mars 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article193>

Il y a plusieurs facteurs qui expliquent la crise économique au Venezuela, mais ce n'est pas en écoutant les dirigeants américains ou en suivant les médias des multinationales qu'on peut le savoir, a écrit Steve Ellner. Il y a consensus à Washington pour qualifier le gouvernement de Nicolás Maduro de néfaste, la manifestation la plus récente en est la reconnaissance de Juan Guaidó comme président vénézuélien par la présidente de la Chambre des représentants des États-Unis Nancy Pelosi et par l'ancien vice-président Joe Biden. (...)

1i- 99 ème chronique de la Macronésie

CM99 - DIDIER GUILLAUME EST UN BOUFFON!

par **Bruno Bourgeon**, porte-parole d'AID, publié le 11 Mars 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article192>

Est-ce qu'un bon bouffon peut compenser par ses actes et désirs l'indigence des actes du Sire qui s'agite, en grands one-man-shows par lui nommés débats après des bas abyssaux de sa courbe de popularité? Naguère le bouffon était redouté car il était l'un des rares à pouvoir dire, sur le ton de la blague, des vérités que nul autre n'aurait pu se permettre de dire devant les puissants. Ainsi les choses étaient dites mais le Prince n'en souffrait pas et souvent bien au contraire il en tirait avantage. (...)

2°) Activités de proximité soutenues par AID:

2a- Les partenaires d'AID (suite)

Cafeco 246 - "Présentation d'OASIS-REUNION"

Présentation par **Joana Ecornier** et **Bernard Astruc** <http://aid97400.re/spip.php?article199>

RDV à «Le Manguier», Vendredi 15 Mars 2019, de 18h à 20h30, 5 Rue des Manguiers Tel 0262 416403. Repas partagé ensuite pour ceux qui désirent continuer à échanger

PROCHAINES SEANCES PROGRAMMEES

- * Vendredi 12 Avril 2019 - LBSJS 151: Délocalisé à l'Eperon, place du marché Bio " Le round-up face à ses juges" de et par Marie-Monique ROBIN
- * Vendredi 26 Avril 2019 - Cafeco 247: "Les nouveaux prescripteurs" (sous réserve) avec Med'Océan et Philippe de Chazournes
- * Vendredi 10 Mai 2019 - LBSJS 152: "Les élections européennes : des enjeux de plus en plus écologiques"
- * Vendredi 24 Mai 2019 - Cafeco 248: Sujets libres deux jours avant les européennes
- * Vendredi 08 Juin 2019 - LBSJS 153: «La Terre Empoisonnée....par les pesticides» par Bruno Bourgeon

2b-AID soutient l'Appel Nous voulons des coquelicots

AID était présente sur le stand commun OASIS-REUNION dans La Ferme En Ville, à Saint Denis du 13 au 17 mars 2019

Voir le site national (<https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>) pour signer l'appel homonyme, faire un don, lire la lettre ouverte d'Emily Loizeau, écouter voire acheter « Viens avec moi, mon vieux pays ! » et lire la Newsletter n°4 de Février 2019 (<https://nousvoulonsdescoquelicots.org/2019/02/13/si-vous-avez-rate-la-newsletter-de-fevrier-2019-la-4e/>) dont : **Notre Grand Débat à nous** : « Bien avant que nos Excellences n'en parlent, nous avons lancé un grand débat national. Plus de 500.000 Français réclament aujourd'hui la fin des pesticides, ce qui en fait -et de loin- la plus notable participation au grand *show* public en cours. Et pourtant, rien. Pas un mot ministériel, pas l'once d'une considération pour notre grand mouvement non-violent. Il y aurait de quoi être amer, mais se plaindre n'est pas notre genre. Nous savions depuis le début que nous nous attaquions à un système, à un Himalaya fait d'intérêts croisés, de lobbies enracinés, d'irresponsabilité chronique. Et nous ne céderons pas, car nous sommes la vie et ils sont le passé. Tôt ou tard, ils seront obligés de nous entendre. A l'heure où tant d'aveugles parlent de crise de la démocratie, nous démontrons par nos si beaux rassemblements qu'il est possible de relever la tête ensemble. De refonder le lien social et politique sans lequel aucune société ne tient plus. Nous sommes évidemment pour la relocalisation de l'économie et l'établissement partout de circuits courts, seules garanties de qualité, de sécurité et pour tout dire de vérité. Mais ce qui se passe en cette année 2019 avec les Coquelicots va plus loin. Nous montrons mois après mois qu'il est possible de relocaliser la politique. Possible et hautement souhaitable. Nous établissons des liens puissants, qui ne se déferont plus jamais. Notre petite révolution, soyez-en sûrs, a un magnifique avenir devant elle. Merci à tous. »

2c- AID soutient le Collectif OASIS BIO REUNION :

Dernière heure: mel de Bernard Astruc Bio Consom'Acteurs <astruc.bioconsomacteurs@gmail.com> du sam. 23 mars 2019 à 10:21 . Subject: Fabrice Nicolino dans Charlie Hebdo. <https://oasis-reunion.bio/component/k2/item/18-nicolino-fabrice>

Le Manifeste d'«Oasis Réunion», qui vise à rassembler **2000 soutiens**, demande instamment aux pouvoirs publics et aux organisations professionnelles **la conversion globale et rapide de l'Agriculture conventionnelle réunionnaise à des pratiques plus saines, respectueuses des traditions locales, des savoir-faire, des spécificités des terroirs et de leurs microclimats, de la santé humaine et de l'environnement**. Elles devront être totalement exemptes d'intrants chimiques, de traitements chimiques, et d'OGM, pour « faire tous ensemble de La Réunion la 1ère oasis agro-bio-socio-écologique de l'Océan Indien » et **le premier département « Objectif 0 phyto – 100 % bio » de France**.

Donc, en toute cohérence, compte tenu du bilan catastrophique et incontestable de l'agrochimie, **l'OBJECTIF à atteindre en agrobiologie n'est pas de 20%, ni de 25%, ni même de 50%, mais bien de 100%, et ce le plus vite possible**. C'est une évidence. Ceci implique de mettre en place **un grand plan de transformation de l'agriculture française** avec les moyens scientifiques, agronomiques et technologiques, techniques et éducatifs, appropriés. Écrivons ensemble une grande page de l'Histoire de l'Humanité et de notre île, une des plus belles de la planète, inscrite au patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies (UNESCO) en 2010. **Toutes les personnes de bonne volonté sont les bienvenues...**

Collectif «Oasis Réunion», Pour une Agriculture et une Alimentation «saines, sûres, durables, pour tous»



Informations : <https://oasis-reunion.bio>

Manifeste: <https://oasis-reunion.bio/manifeste>

à signer sur: <https://oasis-reunion.bio/je-signe>

Facebook: <https://www.facebook.com/Oasis.Reunion.Bio>

Soutien : <https://www.helloasso.com>

Courriel: OasisReunionBio@gmail.com

☎: 0692775662

Voir aussi les pétitions sur le site: <https://www.consommateurspascobayes.com/>

2d-AID soutient la diffusion du film « Albatross »

Bonjour à tous. Le film "Albatross" que possède AID, et que nous avons traduit en VOSTFR, est un remarquable film animalier de 1h37, et nous conte les mésaventures des albatros de Laysan, à Midway, en plein milieu du gyre du Pacifique Nord. Il retrace la naissance, la vie et la mort de ces oiseaux légendaires, au travers de la nourriture faite de plastiques que les adultes glanent çà et là à la surface de l'océan. VO disponible sur le site albatrossthemovie.com mais sans sous-titres.

2e- AID soutient l'Association Négawatt :

Convocation à l'Assemblée générale de l'association Négawatt **le samedi 6 avril 2019, de 10h à 17h, au CISP Maurice Ravel, à Paris.**

Voir le site: <https://negawatt.org/Transition-energetique-fiscalite-et-justice-sociale>

Newsletter 155 Décembre 2018:

Chers adhérents et donateurs, Parce que la transition énergétique ne dépend pas de la seule responsabilité de citoyens engagés, **l'association a besoin de compter sur le soutien d'entreprises investies de près ou de loin dans la transition énergétique.** C'est pourquoi nous avons récemment lancé [un appel à mécénat](#). Par ce message, nous sollicitons votre appui dans la diffusion de cet appel. **Pourquoi cet appel à mécénat ?** L'Association Négawatt œuvre depuis plus de 15 ans pour une politique énergétique soutenable, fondée sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables. Elle a publié le premier scénario français de transition énergétique atteignant en 2050 la neutralité carbone, avec un mix énergétique 100 % renouvelable. Son financement est aujourd'hui principalement assuré par les contributions de ses adhérents et donateurs. En complément, quelques fondations et entreprises investies dans la transition énergétique apportent leur soutien. **Parce qu'elle souhaite relever l'ambition de son action – notamment en intégrant davantage l'échelle européenne -, l'Association Négawatt est à la recherche de nouveaux soutiens financiers qui lui permettront de développer ses moyens humains. Vous êtes intéressé(e) ? Vous connaissez des entreprises - petites ou grandes - susceptibles de soutenir l'association ?** Nous vous invitons à nous en informer en envoyant un mail à contact@negawatt.org.

N'hésitez pas également à diffuser l'appel proposé en téléchargement: <https://negawatt.org/IMG/pdf/plaquettemecenat-negawatt.pdf> (pdf - 4 pages) Enfin, si vous disposez d'un compte **sur le réseau LinkedIn, vous pouvez relayer le message** que nous avons publié à ce sujet. Nous vous remercions par avance pour votre aide ! L'Association Négawatt

2f- AID soutient le groupe local réunionnais du collectif Pacte Finance-Climat

Voir le site: <https://climat-2020.eu/fr/>

Vendredi 16 Novembre 2018 - LBSJS 147 : "le Pacte Finance-Climat" a reçu les membres du groupe local.

Participation de Bruno BOURGEON au groupe local et présentation d'AID le dimanche 24 Juin 2018 au Bocage à Sainte Suzanne.

A la suite du Cafeco 240 (<http://aid97400.re/spip.php?article57>) , **AID a subventionné de 400€ (200€ pour Mauréfilms, 200€ pour La Lanterne Magique) pour organiser une projection publique à prix libre à Saint-Denis le 19/10 du film « Albatross »**, film exceptionnel, illustré par la guitare envoûtante d'Al Lethbridge et le piano mélancolique d'Ernesto Nazareth, réalisé par [Chris Jordan](#), conférencier TEDx, réalisateur et photographe, de Seattle.

Dans le même domaine, **AID soutient depuis Août 2017 NEWSRESEARCH SAS**, qui développe à la Réunion un concept innovant de production d'énergie utilisable dans des domaines très variés. Son PDG-inventeur, Sylvain Paré, a été proposé comme conférencier TEDxRéunion le samedi 9 Février après-midi: «Toujours prompt à ne jamais rien faire comme tout le monde, j'établirais ma session en commençant par tourner le dos au public et me faire passer pour un extra terrestre (alors que je suis un terrestre extra !) .La thématique que je présenterai concernera l'action auto destructrice de l'homme sur son environnement, donc de sa santé, et proposerai des solutions naturelles alternatives comme par exemple remplacer le pétrole par de l'eau, autant dire que ça va déménager un peu.. l'objectif étant une prise de conscience permettant de sauver des dizaines de millions de vies chaque année avec une technologie simple, naturelle, efficace, universelle, peu coûteuse et immédiatement applicable. La conférence sera transmise en live sur internet à l'adresse suivante: <https://facebook.com/tedxreunion> Sinon il y aura rediffusion ultérieure et lien sur internet accessible à ceux qui (comme moi) n'ont pas facebook.

Dans la foulée Sylvain Paré a accepté d'animer le Vendredi 15 Mars 2019 le LBSJS 150: «La technologie Hydrogen Solar System»

2g-AID soutient l'association ORANGE DiHOxyne

Voir la newsletter du 30 Décembre pour les autres informations

A retrouver sur le stand commun OASIS-REUNION dans La Ferme En Ville, à Saint Denis du 13 au 17 mars 2019

2g1-Pour tout savoir <http://www.orange-dioxin.com/>

Orange DiHOxyne se mobilise sur deux domaines :

- le financement d'opérations chirurgicales au profit de personnes au Vietnam atteintes dans leur chair par les conséquences de l'Agent Orange pendant la guerre du Vietnam
- le soutien financier et moral au procès intenté par Madame Nga, franco-vietnamienne victime de l'Agent Orange contre les entreprises qui l'ont fabriqué. Voici le lien <http://www.agent-orange-vietnam.org>

Le livre de Madame Nga: <http://www.geo.fr/photos/reportages-geo/les-combats-de-toute-une-vie-l-obstine-destin-d-une-vietnamienne-160316>

2g2-Faites des dons (fiscalement déductibles à 66%) directement à Orange DiHOxyn

Pour régler, vous pouvez, à votre convenance,

1-faire un chèque à l'ordre de Orange DiHoxyn, et l'envoyer à HO Hai Quang, 19, rue Daniel Pongérard 97 419 - La Possession

2-faire un virement sur le compte d'OD: IBAN FR25 2004 1010 2102 8468 1D01 859 BIC PSSTFRPPSDR

3-faire un virement par Paypal. Pour cela, aller sur le site <http://www.orange-dioxin.com/index.php?page=don&lang=fr>

Puis, cliquer sur "faire un don / adhérer" or "donate / join"

HO Hai Quang Président d'Orange DiHoxyn 19, rue Daniel Pongérard 97 419 - La Possession Ile de La Réunion FRANCE

Tel (à partir de France) : 02 62 44 79 38 Tel (autres pays) : + 262 262 44 79 38 Site d'OD : <http://www.orange-dioxin.com/>

2h- Soutien à L'association Cacao Péi <https://cacaopei.re/>

Voir la newsletter du 30 Décembre pour les autres informations sur le stand commun OASIS-REUNION dans La Ferme En Ville, à Saint Denis du 13 au 17 mars 2019

Informations: JMT et Hubert HERVET ont visité à Montreuil le mardi 25 Septembre 2018 l'atelier du chocolatier « Encuentro » (<https://www.chocolatencuentro.com/>) qui traite des fèves bio et équitables qu'il se procure auprès d'associations de producteurs en République Dominicaine, en Haïti, au Guatemala et à Madagascar. 2kg de fèves réunionnaises ont été remises pour préparer des tablettes pour un prochain salon

2i- AID soutient le collectif Touch Pas Nout Roche : AID est résolument opposée depuis 2003 au projet puis aux travaux de la Nouvelle Route du Littoral, pharaonique Grand Projet Inutile Imposé pour satisfaire des lobbys économiques privés en gaspillant des fonds publics de plus en plus rares qui font défaut pour des projets vitaux alors que la population réunionnaise souffre de plus en plus du recul des services publics. Voir dans les newsletters précédentes dans « **AID soutient le collectif NON à la NRL** » Pour faire plaisir au lobby des transporteurs routiers et des carriers, la Région Réunion a choisi de réaliser la moitié des 11km de route en digue massive remblayée sur l'Océan Indien, ce qui nécessite pour la protéger de la fureur des cyclones, des roches massives volumineuses et solides, rares dans une île entièrement volcanique. Il est nécessaire pour cela de trouver près de 20 millions de tonnes de roches.

La solution proposée par la Région est de dévaster une des rares «coupures d'urbanisation», c'est-à-dire une zone où le littoral n'est pas urbanisé entre les communes de Saint-Leu, des Avirons et d'Etang-Salé. A une certaine époque il était prévu de remblayer la fosse de 50m de profondeur et de 16 hectares avec des ordures ménagères, ce qui faisait d'une pierre deux coups! Voir l'article du 2 juillet « Réponse d'AID à la troisième enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Leu » (<http://aid97400.re/spip.php?article64>) et l'article du 25 juin 2018 «Carrière de Bois Blanc: une ZAD, pas une ZAD» (<http://aid97400.re/spip.php?article60>). AID a participé financièrement pour 500€ à la collecte de fonds pour les recours juridiques.

2j- AID Soutient Monnaie Péi <https://www.assoconnect.com/monnaiepei/page/202567-presentation>

Voir la newsletter du 24 Juin pour les autres informations

Mél du Dimanche 10 Février 2019 de Monnaie Péi contact@monnaiepei.re 0693137858

Dimanche 3 Mars - Conseil d'Administration élargi - Monnaie Péi

Lieu chez Marie Madeleine - Emergence Activ3 42 rue Mahatma Gandhi - 97419 La Possession <https://goo.gl/maps/hjsDctKtJ4r>

Rendez vous à 8h30 pour cette réunion. Ordre du jour :

- Rencontre d'un autre groupe porteur de projet de Monnaie Locale

- Bilan des actions

- Échange sur l'organisation interne

- Préparation de l'AG

Le compte rendu de la dernière AG vous sera fourni avant le CA.

Repas Partage 13h Amener des provisions à partager

Confirmer votre venue au plus vite par retour de mail _Kévin Monnaie Péi

2k-AID soutient MED'OCEAN (<http://medocean.re/new/>)

Voir la newsletter du 30/12/2018 pour le récapitulatif 2018.

Faites des dons directement à MED'OCEAN : Cliquez sur le lien Paypal sur le site <http://www.medocean.re>

2l- AID soutient RIVE

L'association RIVE (Réunion Immunodéprimés Vivre et Ecouter, <http://www.association-rive.org/>) soutient à la Réunion (maison de vie 21 rue Malartic près du jardin de l'Etat à Saint Denis, permanence au CHU Félix-Guyon, Appartements de Coordination Thérapeutique, campagnes de prévention) et dans l'Océan Indien via RIVE OI les personnes immunodéficientes. **Faites des dons** (fiscalement déductibles à 75% jusqu'à 537€ de dons (nouveau plafond) puis 66% au-delà, voir <http://www.association-rive.org/faire-un-don/>) directement à RIVE.

2m- AID soutient COMMUNECTER Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2017

La plateforme Communecter.org est un outil pour nos communes, nos associations, nos entreprises et bien sûr pour nous, pour nos voisins, nos amis et tous ceux qui ont quelque chose à proposer : des idées, des projets, des choses à distribuer, à donner, à partager... C'est un bien commun à partager. AID est prête à communiquer et s'est donc déjà engagée financièrement en 2016 pour 500€. Rejoignez-nous ! Voir l'article : <http://aid97400.lautre.net/spip.php?article1422>. **AID a organisé un «Repaire de Là-Bas Si J'y Suis» n°118 le Mardi 12 Avril 2016 LBSJS 118 : « Venez communecter » par Tibor KATELBACH**, pour informer sur les potentialités du concept et ce qu'il peut apporter à tous. Le crowdfunding s'est bien fini le 13 Avril 2016. AID insiste auprès de tout son réseau pour que les personnes et structures adhèrent à communecter.org, faites de même !

2n- AID soutient la lutte contre les multinationales et leurs méfaits : TAFTA, MONSANTO, un même combat Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2017

Mél du 09 Février 2019 de Stop TTIP info@stop-ttip.org

Ceci est notre dernier email ! Rejoignez la nouvelle campagne STOP ISDS : stopisds.org/fr/

2o-AID soutient le Collectif Réunionnais pour la Paix et la lutte des Chagossiens pour leur terre

Contact : Solidarité Chagos <solidarite.chagos.run@gmail.com> Georges Gauvin, président. Alain Dreneau, secrétaire
Pour faire un don, Les chèques sont à libeller à l'ordre de : C.SC.R. et à adresser à : C.S.C.R. c/o M. Alain Dreneau 6 place la Folette 97420 Le Port. Pour un virement voici les coordonnées bancaires: ASS COMITE SOLIDARITE CHAGOS REUNION
CODE BANQUE: 18719 CODE GUICHET : 00082 N°DE COMPTE: 00004309300 CLÉ RIB : 81 BIC: BFCORERXXXX
IBAN: FR76 1871 9000 8200 0043 0930 081 DOMICILIATION: 97420 LE PORT. Merci d'informer: mrpouirlapaix@gmail.com
AID a fait un don par virement de 100€

2p- Campagne de dons à AID Si vous payez de l'impôt sur le revenu, les dons faits à AID pour le financement des actions de ses collectifs <http://aid97400.lautre.net/spip.php?article71> vous procurent une déduction fiscale de 66% et une prime en Mercis (plafond 25% du don et cumul maximal 69€ par donateur et par an). **Contactez JMT par mél sur aid97400@orange.fr. Dons à faire par virement sur le compte bancaire d'AID: Domiciliation : SAINT DENIS REUNION ASS INITIATIVES**

DIONYSIENNES

IBAN : FR76 4191 9094 0107 7304 3630 166 BIC : BNPAREDXXXX

IMPORTANT: C'est le début de l'année. Si vous êtes imposables, vous avez dû recevoir le 15 Janvier 2019 sur votre compte bancaire un virement du Trésor correspondant à 60 % de vos déductions

fiscales (dons aux associations et partis politiques) et crédits d'impôt (cotisations syndicales et CESU) provenant de vos dons et dépenses éligibles 2017 déclarés en Mai 2018.

Si vous avez fait des dons et dépenses éligibles en 2018, et que vous les avez déclarés en Mai 2019, le Trésor calculera le montant à vous rembourser en Septembre 2019 à ce titre après déduction de cette avance, ou éventuellement vous réclamera la différence.

C'est donc le bon moment de faire des dons à AID, même petits, pour lui permettre de participer à de nombreuses actions. Jusqu'à 276€ de dons (virement sur le compte bancaire AID ou espèces à remettre à Bruno ou à JMT), en plus des 66% de déduction fiscale vous aurez une contrepartie de 25% du montant de votre don (plafonnée à 69€/personne) à choisir parmi l'adhésion annuelle à AID (contrepartie valorisée 60€), ou dans la limite des disponibles, un drapeau AID emmanché (23€), un parapluie AID (17€), une casquette de broussard AID (13€), un T-shirt AID (10€) et un coquelicot (1€) ! D'autres contreparties sont possibles dans la limite de votre crédit. Faites-nous des propositions ! Prenez-en pour en offrir!

3°) Activités de tiers auxquelles AID participe:

3a-AID participe à la défense des services publics Devant le déni de démocratie perpétré par la Macronésie et ses séides, avec notamment un réel mépris permanent et total vis-à-vis de tout ce qui existe au-delà du périphérique parisien au contraire des discours lénifiants, une ignorance complète volontaire des difficultés croissantes d'une majorité de la population, une volonté d'abaissement du rôle du parlement croupion du fait de la majorité gouvernementale pléthorique, un usage immodéré des ordonnances car même la majorité gouvernementale ne semble pas fiable au pouvoir (suite des 49-3 de la mandature précédente), le recours permanent à des arguments fallacieux repris en boucle avec les désormais fameux «éléments de langage» que les perroquets ministériels servent à tout micro qui se tend vers eux, et à des méthodes qu'on pensait surannées telles que les rapports bidon, la poursuite de politiques mortifères concernant le nucléaire, le diesel, l'agrochimie, la surmédication, la fracture sociale, etc... AID, association d'éducation populaire tournée vers l'action, soutient par ses discours et ses réunions toutes les actions. Mais cela ne suffit pas, car la défense des services publics entraîne de grands sacrifices pour ceux qui y travaillent et qui n'ont plus que la grève pour se faire entendre. Tout le monde doit être solidaire, chacun selon ses moyens. D'où la collecte achevée pour les cheminots. AID sera donc présente pour les futurs combats sociaux.

AID a donc relayé la collecte de soutien aux grévistes de la SNCF. Dans la foulée, elle s'est associée à la défense du train dans toutes les régions de France et notamment l'Etoile de Veynes, la défense de projets nouveaux de trains internationaux (trains de nuit Grasse-Nice-Vintimille-Turin-Paris, train mixte couchettes-fret Francfort-Strasbourg-Nancy-Lyon-Perpignan-Barcelone) et la défense de la ligne Nice-Breil-Tende-Cuneo. Voir les diverses pétitions en ligne sur le site AID. Samedi 15/12 JMT a été élu parmi les 8 membres du CA et trésorier du "Comité franco-italien pour la défense et le développement de la ligne ferroviaire" / "Comitato franco-italiano per la difesa e lo sviluppo della linea ferroviaria": "Comité Ligne de vie Nice-Tende" <https://nice-cuneo-ventimiglia.blogspot.com/>

3b-PROMOTION DU REVENU DE BASE :

Voir la newsletter du 30 Décembre 2018 pour les autres informations

3b1- Expérimentation de « Mon Revenu de Base » lancée par Julien BAYOU et soutenue par le MFRB

Info et dons défiscalisables sur l'IRPP sur <https://monrevenuebase.fr/financer/>

Mél du 29 Janvier 2019: Le 31 janvier dernier nous avons pu procéder au 6e tirage au sort d'une nouvelle expérimentatrice du revenu de base en France. Une nouvelle occasion s'offre à nous de comprendre les effets de cette mesure, qui a attiré pas moins de 28.000 personnes inscrites au tirage. Nous avons pu contacter l'heureuse élue, qui comme les précédentes personnes a eu du mal à y croire. Résidente dans un département du centre-ouest, cette jeune maman en « solo » (comme elle précise) subit les affres de notre système d'aides. Elle tirait son bonheur de son travail auprès de personnes en fin de vie à domicile, un travail pas assez rémunéré pour vivre correctement mais qui lui apportait une grande satisfaction personnelle de pouvoir aider les autres. Puis vint une période de chômage avec son lot d'indemnités amputées pour des raisons administratives peu claires, des APL qui font le yoyo, impliquant un état de stress financier absurde. Depuis quelques jours elle commence un nouvel emploi à temps partiel qui ne fait que lui sortir la tête de l'eau. La sécurité ressentie par l'apport de ce revenu de base reconforte notre nouvelle pionnière et lui permet d'envisager son futur et celui de sa fille de 3 ans plus facilement.

Nous espérons pouvoir vous transmettre de ses nouvelles bientôt. Cette situation fait écho aux paroles entendues dans le documentaire « Jour de paye » projeté en préambule du tirage au sort. Nous remercions ainsi chaleureusement la société OVAL média et le cinéma Luminor Hôtel de ville de nous avoir permis de projeter le film, qui apporte un éclairage intéressant au projet que nous menons.

Nous souhaitons également remercier les donateurs et donatrices, qui de façon directe ou indirecte grâce au moteur de recherche Lilo.org nous permettent de faire la preuve que le revenu de base est une idée en pleine expansion, bien que trop novatrice pour nos députés.e.s, l'Assemblée ayant en effet [rejeté la proposition de loi d'expérimentation du revenu de base par les départements](#).

Mél du 29 Janvier 2019: (en ligne [ICI](#)) Bonjour, en plein Grand Débat National, alors que de partout montent des témoignages sur la difficulté pour de plus en plus de Françaises et Français à vivre décemment, la majorité En Marche [a torpillé](#) en commission la proposition de loi d'expérimentation du revenu universel proposée par 18 départements et soutenue par notre association. "Il est urgent d'attendre" explique en substance la majorité, qui refuse de tenir compte des difficultés d'accès au RSA (30% des personnes y ayant droit ne le demandent pas, sans compter les 18-25 ans qui en sont tout bonnement exclu-e-s). Heureusement, **Damien Carême, maire écologiste de Grande-Synthe a récemment annoncé la mise en place d'un [revenu minimum social garanti](#)** dans sa ville, financé par les économies d'énergie liées à la transition écologique (hé oui, l'écologie ça marche). En effet, au vu de la crise actuelle et de l'impasse du statu quo, l'expérimentation de solutions, sans dogmatisme, est nécessaire. Qui sont les utopistes ? Ceux qui veulent

expérimenter autre chose ou ceux qui pensent, comme Macon, qu'il faut continuer à arroser d'argent public les ultra riches et les grandes entreprises. Comme je l'expliquais à [Ouest France](#) « La crise des Gilets jaunes n'a fait que souligner ce qu'on savait déjà : le système actuel n'est pas viable. Le taux de chômage est toujours aussi élevé et nous sommes endettés. **C'est du pur pragmatisme : il faut faire un pas de côté et expérimenter autre chose** » D'autant qu'une réelle expérimentation, outre les arguments qu'elle pourrait valider, **changerait des vies**. Nous le constatons avec celle que nous menons à petite échelle avec l'association Mon Revenu De Base. C'est ce qu'on découvre avec les [témoignages](#) de nos pionnières du revenu de base.

Mél du 17 Janvier 2019: [Tirage au sort d'un Revenu de base :les inscriptions sont ouvertes!](#)

Association Mon Revenu De Base : L'association à but non lucratif MonRevenuDeBase regroupe des personnes qui croient dans le revenu de base (ou revenu universel) et souhaitent par ces expérimentations citoyennes montrer que l'idée d'un revenu distribué à tout le monde et de manière inconditionnelle n'a rien d'impossible. Nous voulons aussi contribuer à démontrer les bienfaits humains, sociétaux et économiques du revenu universel. C'est pourquoi nous lançons cette expérimentation citoyenne du revenu de base : à chaque fois que nous collectons 12.000 euros, nous les redistribuons en désignant par tirage au sort une personne qui s'est inscrite sur le site, et qui recevra 1000 euros par mois pendant un an, sans contrepartie. L'inscription pour participer à la désignation au tirage au sort est et restera gratuite. Nous organisons également un suivi scientifique de cette expérimentation pour en tirer le plus d'enseignements possibles. Voir sur www.monrevenuebase.fr

Soutenez MonRevenuDeBase avec vos recherches en ligne !

Un autre moyen de financer l'expérimentation avec le moteur de recherches en ligne français et éthique Lilo : https://www.lilo.org/fr/monrevenuebase-fr/?utm_source=monrevenuebase-fr

3b2- Actions pour le MFRB: <http://www.revenuebase.info> . Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2018.

Mél du 12 Février 2019: Convocation à l'Assemblée générale 2019 : Chèr-es adhérent-es du MFRB, Face à la triple crise sociale, politique et écologique que nous connaissons, le revenu de base est plus que jamais une réponse et un outil de réflexion pour allier justice sociale et écologie. Le MFRB est évidemment engagé dans ces débats. Pour le faire vivre et avancer, en conformité à ses statuts, **le MFRB convie tout-es ses adhérent-es à son Assemblée Générale annuelle qui aura lieu : Samedi 30 et Dimanche 31 mars 2019** De 9h à 19h Espace Marcel Cachin - 2 rue Claude Bernard à MontreuilM° L9 : Mairie de Montreuil

Mél du 06 Février 2019: Le Journal de bord du MFRB #37 — Février 2019. <https://mailchi.mp/revenuebase/qfj5z254bi-935205>
Suite au mouvement des gilets jaunes, le gouvernement engage un grand débat national du 15 Janvier au 15 mars dont le but serait "**de permettre à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les français**". Alors usons de notre pouvoir de citoyens pour mettre le revenu de base au coeur du débat ! Pour ceux et celles qui vont participer physiquement au grand débat dans leurs mairies, nous vous mettons à disposition un plaidoyer conçu par le cercle relations publiques afin de vous aider à défendre cette idée comme Cicéron face au sénat romain: <https://revenuebase.info/ressources/PlaidoyerMFRB2018.pdf>

Mél du 06 Janvier 2019 Le Journal de bord du MFRB #36 — Janvier 2019 <https://mailchi.mp/revenuebase/qfj5z254bi-935173>

2019 sera-t-elle l'année du revenu de base ? En tout cas c'est bien parti, nous n'avons jamais été aussi proches ! Notez que jamais le revenu de base n'a eu autant d'écho qu'aujourd'hui en France et à travers le monde : sur la scène politique, dans des séries télévisées, au cinéma, dans les rues avec les gilets jaunes... oui ! Le revenu de base s'approche et gronde, et nous devons saisir cette opportunité en 2019 ! Pour démarrer cette nouvelle année, même si nous connaissons encore quelques difficultés, nous pouvons avoir de la gratitude et être fiers du chemin parcouru depuis 2013, tant au niveau de nos actions et de notre visibilité que ce que nous avons réussi à créer en interne. Prenons conscience que ce mouvement n'existe que depuis 5 ans (ce qui n'est rien sur l'échelle de l'humanité !) et qu'il ne vit que par la seule force de bénévoles comme nous, qui croient qu'un monde plus juste est possible ! Alors soyons gentils et disons-nous un grand : merci ! Bravo à nous tous, que vive le revenu de base ! Et n'oubliez pas de [réadhérer](#) pour 2019 !

Pour bien commencer l'année et continuer à faire avancer le mouvement, nous te proposons de répondre à ces questions :

A - *Que comptes-tu faire pour le revenu de base cette année ?*

B - *Quelles difficultés vois-tu ?*

C - *Quels bonheurs / gratitudes as-tu ?*

D - *Quels sont tes besoins ?*

E - *As-tu des demandes à formuler au groupe ? Répondre sur contact@revenuebase.info*

3c- AID soutient DREAMINGS FILMS et Vanessa ESCALANTE

Voir la newsletter du 30 Décembre 2018 pour l'historique depuis 2012

Actions en cours : Des tableaux sont en vente au profit de la cause aborigène (<http://aid97400.lautre.net/spip.php?article1488>) AID vous propose de continuer à financer Dreamings Films. Des exemplaires du DVD « Sovereignty Dreaming, la révolte des Rêves » sont disponibles pour les donateurs. Contact sur aid97400@orange.fr pour les modalités pratiques.

Mél du 21 Janvier 2019 08:02 Coucou Jmt et BB, Voici mes derniers posts facebook pour annoncer la diffusion du film :

- **#Docreetdesang sera diffusé le 7 février sur Archipels** (France ô) !! puis à suivre sur Ushuaïa tv.

"En Australie, un homme initié du clan Aborigène Yalarrng-nga, tente de perpétuer un rite cérémoniel dédié aux garçons". ♥ Merci au soutien indéfectible de @associationinitiativesdionysiennes et à toute l'équipe d' Axe Sud Production pour ce travail accompli dans la joie et la bonne humeur ☺ Et un grand merci aux Clans Kuku Yimirri et Yarlarrnga du Queensland avec qui j'ai passé deux mois et demi dans le bush. La bande annonce est en ligne ! #Docreetdesang Axe Sud Production

- **D'ocre et de sang sur France Ô le 07/02**

Le documentaire de Vanessa Escalante D'ocre et de Sang sera diffusé sur France Ô le 07 février à 20h55 dans l'émission Archipels. Le film qui se situe en Queensland en Australie suit Lance Sullivan, homme initié du peuple Yarlarrnga qui tente de faire perdurer les rites ancestraux auprès des jeunes membres de la communauté aborigène. <https://www.axesud.eu/produit/docre-et-de-sang/>
J espère que vous allez bien ? Moi je bosse chez Mikros image/ Technicolor en ce moment. Dans l'attente de prochaines aventures... Baci ! Vanesse

Mél du 21 Janvier 2019 12:02 Récemment un galleriste d'Art Aborigène m'a confié la vente d'une de ses collections. Il cherche à financer son château-musée d'Art traditionnel et moi j'y vois une bonne occasion de réinvestir dans la protection de sites sacrés Aborigènes et dans les films. Ces toiles viennent d'artistes Aborigènes très cotés, styles graphiques acryliques des années 80-90. De la beauté brute sur toile <3. J' ai donc fait une toute petite sélection de peintures pour commencer la diffusion des oeuvres avec des prix allant de 3500 à 75000 €. Si jamais quelques philanthropes du réseau seraient intéressés par l'achat d'une de ces toiles, voici comment j'investirai le prix de vente : une partie ira pour le musée d'Art, une partie sera investie dans la protection de sites sacrés Aborigènes (par exemple dans un crowdfunding pour des procès en cours , il y en a tellement) et une partie pour Dreamings Films et la réalisation de films militants soutenant les Aborigènes. Je proposerai à l'acheteur de choisir dans une liste quel site sacré il souhaite protéger en Australie . Exemple : soutien au procès pour protéger les roches du Burrup et les peintures millénaires menacées par les mines, ou le procès contre les déchets nucléaires en Australie du sud, ou le soutien du mouvement de la jeunesse autochtone pour le climat etc etc etc Si des personnes sérieuses se manifestent, nous ferons suivre à Vanessa

3d-AID participe au combat anti-Linky

Voir la newsletter du 30 Décembre pour les autres (nombreuses) informations de 2018.

Voir également ce site : https://www.robindestoits.org/6-Compteurs-dits-intelligents_r124.html

Actions dans la Roya:

- participation le 23/03/2019 à une réunion anti-linky à Tende à 18h30. 12 personnes présentes, échange d'informations, Récupération des signatures de la pétition papier sur Tende.
- participation le 9/3/2019 à une réunion anti-linky à Saorge à 17h00: un groupe de travail se réunira mercredi 13/3/2019 pour rédiger une notice à l'usage des habitants pour les actions pratiques individuelles et collectives à organiser contre Enedis (45 signatures supplémentaires de la pétition en séance)
- participation avec REN à la réunion organisée le vendredi 1/2/2019 à 14h00 par la mairie de Breil en présence de 3 cadres d'Enedis (voir plus loin le détail)
- lancement avec l'Association REN (ren.roya.org) d'une pétition papier le 27/1 (environ 120 signatures) et mise en ligne le 31/1 Refus des compteurs Linky en Roya: <https://www.change.org/p/enedis-refus-des-compteurs-linky-en-roya> (174 signatures)
- **Collectifs anti-linky dans le 06:** <https://www.poyal.fr/appfree/liste-collectifs-refus-stop-anti-non-linky-departement-06-alpes-maritimes.html>

"Le juge des référés de Toulouse interdit l'installation de compteur Linky chez les personnes électro-hypersensibles"
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/juge-referes-toulouse-interdit-installation-compteur-linky-personnes-electro-hypersensibles-1641314.html>

Mél du 05/03/2019 à 17:08, Bonjour, des informations sur la résistance contre le programme totalitaire Linky et les graves problèmes rencontrés (exactions des installateurs, incendies, etc) . **Un courrier aux préfets a été signé par 25 maires** (copie sur demande) et des courriers équivalents ont été envoyés aux Syndicats départementaux d'énergie et aux ministres concernés.
Stéphane Lhomme, Conseiller municipal de Saint-Macaire (33), Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Violences des installateurs de Linky : un habitant fait un AVC ! Article de Nice-Matin, 5 mars 2019 (<https://www.nicematin.com/vie-locale/il-soppose-aux-techniciens-qui-viennent-pour-la-3e-fois-poser-les-compteurs-linky-et-fait-un-avc-303506?>)

Incendies : un Linky détruit une maison en Gironde Article de Sud-Ouest, 25 février 2019 (<https://www.sudouest.fr/2019/02/25/langoiran-la-maison-detruite-par-un-feu-de-compteur-electrique-5850792-2931.php>)

Plus d'infos sur les incendies causés par les Linky : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/incendies-linky.htm>

Résistance : des maires courageux !

José Mercier, maire de **Bovel (35)** continue à être un des fer de lance de la résistance : nouvel arrêté et - lettre aux préfets et syndicats départementaux d'énergie, signée par 25 communes

Michel Bachmann, maire de **Chauconin-Neufmontiers (77)**, dont **la délibération a été gagnante devant le tribunal administratif**, a vu Enedis et ses milices **tenter d'installer quand même les linky**, et il contre-attaque : **Article de La Marne**, 2 mars 2019 (https://actu.fr/ile-de-france/chauconin-neufmontiers_77335/le-maire-chauconin-neufmontiers-nouveau-guerre-contre-compteurs-linky_21713767.html)

Arnaud Levitre, maire d'**Alizay (27)** continue lui aussi à résister. **Reportage France3**, 15 février 2019 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/eure/andelys/commune-alizay-27-resiste-face-aux-compteurs-linky-1424355.html>

et beaucoup d'autres maires, élus locaux, collectifs, habitants...

Et aussi :

Bagneux et Malakoff à la pointe de la bataille anti-Linky **Article Le Parisien** 1er mars 2019 <http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/bagneux-et-malakoff-a-la-pointe-de-la-bataille-anti-linky-01-03-2019-8023182.php>

Rivolet - Le maire tire à boulets rouges sur les compteurs Linky **Article Le Progrès**, 25 février 2019 <https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-villefranche-et-beaujolais/2019/02/25/le-maire-tire-a-boulets-rouges-sur-les-compteurs-linky>

Des communes qui ont gagné contre Linky/Enedis

Pour mémoire, contrairement à ce que pensent certains maires désinformés par Enedis, et d'autres pour "justifier" leur inaction, **il est tout à fait possible pour les communes de gagner contre Enedis et le Linky**. C'est le cas lorsque la préfecture et Enedis ont préféré ne pas attaquer les délibérations au Tribunal administratif (par exemple du fait de la force de la résistance), comme à **Saint-Macaire (33)**, **Le Tignet (06)**, **Villeneuve-les-Cerfs (63)**, **Calès (24)**, **Lhuys (02)**, **Loubaut (09)**, **Colombiers (17)**, **Yerres (91)**, **Bouc-Bel-Air (13)**, etc. Ou bien lorsque la procédure a été lancée après la limite légale des deux mois, comme à **Chauconin-Neufmontiers (77)** ou **Letteguives (27)**... (il en existe assurément beaucoup d'autres). D'autres communes sont à la pointe de la résistance comme **Tarnos (40)** ou **Sain-Bel (69)**, etc.

Toulouse : une cité résiste courageusement aux milices Linky

Article *La Dépêche*, 14 février 2019 <https://www.ladepeche.fr/2019/02/14/compteur-linky-les-habitants-dune-cite-hlm-de-toulouse-disent-non.8015183.php>

Reportage *France3*, 15 février 2019 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/toulouse-habitants-cite-hlm-se-mobilisent-contre-compteur-linky-1624963.html>

Résistons ! Nos compteurs ordinaires sont parfaitement légaux, ils ont été posés par le service public (souvent EDF directement, avant ouverture du capital), ils ne surfacturent pas, ne disjonctent presque jamais, ne font pas dysfonctionner nos appareils, ne nous mettent pas en danger (incendies, ondes), ne nous espionnent pas... **Ne nous laissons pas faire, résistons !**

Stéphane Lhomme, Conseiller municipal de Saint-Macaire (33) Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Julian Bugier, France 2: «Nous pointons du doigt les opérateurs du compteur Linky» (Ouest-France)

Par Jean-Marc Barenghi/TV Magazine Publié le 02/03/2019 à 07h07

Tout compte fait, le magazine présenté par Julian Bugier sur France 2, propose une enquête sur le compteur Linky. Avec un numéro intitulé *Énergie: fini les factures, Tout compte fait* poursuit sa croisade, sur [France 2](#), pour une « **consommation plus intelligente et plus raisonnée** », une préoccupation chère à Julian Bugier, son animateur emblématique.

Les téléspectateurs vont-ils faire des économies d'énergie grâce à vous ? Je ne suis pas sûr avec le compteur Linky, mais oui s'ils passent à l'autonomie énergétique, qui est le deuxième sujet de l'émission. [Avec Linky](#), même si le sujet a déjà été traité par d'autres magazines, on a voulu repartir de zéro. On pensait que la fronde était derrière nous, mais on s'aperçoit que c'est reparti de plus belle. Il y a une défiance importante à l'égard de cette innovation technologique. À Colomiers, près de Toulouse, nous avons constaté une opposition farouche des habitants, mais pas toujours rationnelle : le compteur émettrait des ondes dangereuses, il nous espionnerait, il serait posé illégalement... Ça donne lieu à des heurts assez violents parfois entre propriétaires et poseurs. L'opérateur affirme que Linky va permettre au client de faire des économies, mais finalement elles sont assez minimes.

Vous mettez en cause la politique de pose de compteurs... Nous pointons du doigt les opérateurs qui mettent un peu le pied dans la porte des usagers pour installer ces compteurs, parce qu'ils ont des primes de pose.

Votre reportage sur l'autonomie énergétique est-il plus probant pour le consommateur ? L'autonomie en énergie fait partie des solutions pour une consommation plus intelligente et plus raisonnée, que nous aimons défendre dans *Tout compte fait*. Ça passe par des panneaux solaires, des maisons passives, l'installation de technologies dans son habitation pour générer sa propre énergie et ne pas dépendre du réseau. Jusqu'à présent, les opérateurs mettaient en avant le fait de produire de l'énergie pour la revendre ensuite, ce qui permettait aux particuliers de faire baisser leur facture. Mais, l'étape d'après, c'est l'autonomie totale en énergie. On n'est plus dans l'idée de revendre, mais dans celle de produire ce qu'on consomme.

Votre magazine existe depuis septembre 2015, resignerez-vous pour la prochaine saison ? J'y compte bien. La part d'audience a progressé de 7 à 10 % depuis le début, face au rouleau compresseur de *Reportages*, sur TF1, c'est assez remarquable. J'aimerais garder cette régularité hebdomadaire et avoir un certain nombre de spéciales plus événementielles en deuxième partie de soirée, comme nous l'avons fait avec succès en novembre dernier avec une enquête sur Amazon. *Tout compte fait à 14 heures sur France 2*

Mél du 14 Février 2019 de Refus Compteurs Communicants <refus.linky.gazpar@free.fr>

[Refus.Linky.Gazpar.Eau] **Exemples de municipalités qui mettent en échec Enedis et le compteur Linky**

De Saint-Macaire (dès 2016) à Letteguive (2019)... Madame, Monsieur, chères amies et chers amis, alors que des maires (trop hélas) prétendent qu'ils ne peuvent rien faire pour s'opposer au déploiement du compteur malfaisant Linky, les faits prouvent l'inverse : des communes parviennent à mettre en échec Enedis. Encore faut-il essayer... La dernière en date est celle de **Letteguives (Eure)** : ainsi que [rapporté par la presse](#), Enedis et la préfecture n'ont pas attaqué en temps voulu la délibération de cette commune, qui est donc définitivement valable, ce qui a permis de stopper l'installation des Linky. Certes, c'est une victoire "technique" et non sur le fond, mais c'est tout de même une victoire et ce cas de figure n'est pas isolé, voyez par exemple depuis 2017 [le cas de Chauconin-Neufmontiers](#). D'autres communes ont mis le Linky en échec : par exemple ma commune, **Saint-Macaire (33)**, dont les deux délibérations anti-Linky (cf [ici et ici](#)) n'ont pas été attaquées (Enedis ayant préféré ne pas nous défier !) et sont **donc définitivement valables**. Il y a **d'autres communes** dans ce cas **comme Loubaut (09)**, **Colombiers (17)**, **Lhuys (02)**, **Calès (24)**, **Yerres (91)**, **Bouc-Bel-Air (13)**, etc Pour ce qui est de gagner sur le fond, il faut encore attendre, des procédures sont en cours devant le Conseil d'Etat. Pour le moment hélas, les tribunaux administratifs sont alignés sur l'argumentaire d'Enedis et du gouvernement, ce qui revient littéralement à **voler les compteurs d'électricité** (qui appartiennent aux communes) pour les attribuer frauduleusement aux Syndicats départementaux d'énergie ([Lire les explications](#)). Attention toutefois, l'actualité peut être trompeuse. Ainsi, divers médias se sont fait dernièrement l'écho de "victoires" de certaines communes contre le Linky, à Romilly-sur-Andelle et Semoy. Or, si les Tribunaux administratifs ont débouté Enedis, c'est tout simplement parce que les motions de ces deux communes... n'interdisent PAS la pose des Linky, et donc qu'il n'y a pas lieu de les annuler ! En revanche, il faut noter que **toute décision municipale** (délibération, arrêté, etc) qui interdit la pose des Linky **reste en vigueur tant que le Tribunal administratif ne s'est pas prononcé**. A nouveau, trop de maires jettent l'éponge dès que le préfet fronce

un sourcil, ou attaque la délibération en justice administrative : même dans ce cas, la délibération peut rester en vigueur pendant 1 à 2 ans et permettre de repousser l'arrivée des Linky [comme illustré sur cette page](#) : les élus peuvent même faire appel aux gendarmes ou à la police pour faire respecter leurs décisions ! Notez enfin que, si vous habitez dans une commune dont les élus n'ont pas souhaité prendre leurs responsabilités, vous pouvez refuser le Linky à titre individuel : c'est facile, légal, et sans risque, cf [empêcher matériellement la pose des Linky](#)

Bien cordialement Stéphane Lhomme Conseiller municipal de Saint-Macaire (33) Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Mél du 12 Février 2019 de Refus Compteurs Communicants <refus.linky.gazpar@free.fr>

[Refus.Linky.Gazpar.Eau] **Communiqué - Pour un vrai débat sur l'énergie et sur sa distribution égalitaire**

Communiqué *publié par un groupe de collectifs anti linky*

Les collectifs qui s'opposent aux compteurs communicants, et particulièrement au Linky, demandent, depuis le départ, que s'ouvre enfin un débat national sur l'énergie, sa production et sa distribution. En effet, chaque citoyen.ne doit pouvoir donner son avis sur les choix énergétiques et, notamment sur le type de compteur électrique que nous aurons à utiliser. Dans cet esprit, un « grand débat national » couvrant tous les sujets de notre vie dans ce pays, pourrait nous intéresser. Malheureusement, celui imposé par le pouvoir actuel présente toutes les caractéristiques d'une manipulation.

Un dispositif spécifique a été créé en 1995 pour ce type de consultations : la "Commission nationale du débat public" (CNDP <https://www.debatpublic.fr>). Les débats organisés dans son périmètre doivent respecter des principes fondamentaux : neutralité et indépendance des organisateurs, égalité de traitement des participants, transparence dans le traitement des résultats. Ainsi de l'indépendance : le pilotage ne devrait pas être assuré par quelqu'un qui a une responsabilité publique. Règle bafouée car le gouvernement le fait piloter par E. Wargon (secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire) et S. Lecornu (ministre chargé des collectivités territoriales).

Question neutralité, E. Macron a commis une « lettre aux Français » qui écarte d'entrée des « lignes rouges » (ISF, flat tax ou CICE). Il veut imposer que les participants s'expriment sur les suppressions budgétaires, de postes de fonctionnaires, sur l'immigration... Il est intervenu plusieurs fois pour limiter au maximum l'idée d'un référendum citoyen... La transparence est par ailleurs très loin d'être assurée : pas de transmission au public de « l'ensemble des informations et des études disponibles sur le projet concerné », aucune garantie sur la synthèse et sa restitution. Enfin, l'égalité de traitement impose que « *chacun, quel que soit son statut (...), son opinion, (...) son implication et ses motivations, puisse s'exprimer librement et soit traité de la même manière, avec la même équité* ». Or, dans d'innombrables réunions, ce sont des militants LREM, des députés, des ministres qui distribuent la parole ; les préfets sélectionnent les maires invités à s'exprimer, quand ce n'est pas E. Macron qui monopolise la parole ! Des collectifs, qui ont déjà participé à de tels débats, nous font part du caractère scandaleux de cette organisation : au lieu du débat démocratique vanté, il s'agit d'une opération de communication financée sur fonds publics. **Nous refusons donc de participer à une telle mascarade. Nous appelons, en revanche, toutes et tous à s'inscrire dans les débats alternatifs organisés localement ou nationalement, comme le « Vrai débat »** (<https://le-vrai-debat.fr/>, **particulièrement sur le point 2, Transition écologique et solidaire**). En effet, le moment historique que notre pays est en train de vivre met cruellement en lumière le déficit d'information, et de réflexion collective, qui ont prévalu en amont des décisions prises par les pouvoirs publics pour imposer le déploiement des compteurs d'électricité communicants de type Linky, au détriment de toute autre alternative. ENEDIS, gestionnaire en situation de monopole du réseau de distribution d'électricité, veut nous imposer le remplacement des 35 millions de compteurs actuels par des Linky, grand gaspillage anti-écologique et délire technologique dont nous n'avons pas besoin. Cette stratégie uniquement marchande vise à nous imposer, à terme, outre la collecte de nos données personnelles, sans respect de notre droit légitime à une vie privée, des consommations supplémentaires d'électricité au travers d'objets connectés et de voitures électriques particulièrement énergivores. Ce n'est pas la maîtrise de notre consommation qui est visée par le Linky, mais bien au contraire une augmentation de notre consommation. L'intérêt commun serait au contraire d'initier un grand plan d'isolation des logements, d'engager la transition vers des énergies renouvelables et de limiter globalement notre consommation d'énergie. Par ailleurs, les technologies utilisées (ondes électro-magnétiques ; courant porteur en ligne CPL, mobilisé en permanence à l'intérieur du foyer) n'ont pas fait l'objet d'évaluations en situation réelle par des organismes indépendants. Leur nocivité pour la santé et les appareils reste donc encore largement inconnue. Enfin, la question de l'accès de toutes et tous à l'énergie est posée. Les premiers contrats spécifiques au Linky montrent bien la logique purement libérale qui serait mise en œuvre si le déploiement des Linky était achevé : selon que l'on est riche ou pauvre, l'accès en continu, et pour l'ensemble de nos besoins, serait plus ou moins limité. De même, cela dénote de l'absence de prise en compte par l'État des personnes en situation de précarité énergétique, qui au contraire se verront priver à distance et instantanément de tout accès au réseau. **En conséquence, nous appelons toutes et tous à contribuer aux débats alternatifs pour défendre un droit égal à l'accès à l'énergie, soucieux des contraintes écologiques et de défense de la santé de toutes et tous.**

Ce communiqué est publié par un groupe de collectifs anti linky répartis sur tout le territoire national (liste à disposition sur demande).

Stop Linky France – plateforme virtuelle d'information et de mise en relation nationale <https://stoplinky-france.webnode.fr>

L'annuaire des collectifs anti-linky est sur ce lien : <http://www.stoplinky88.fr/les-collectifs-anti-linky-en-france>

- **AID et REN ont lancé deux pétitions** : une première en version papier diffusée dans la Roya (une centaine de signatures) et une deuxième en ligne <https://www.change.org/p/enedis-refus-des-compteurs-linky-en-roya> (100 signataires)

- **AID (JMT) et REN (Zoé) ont assisté et participé à la réunion d'information organisée le vendredi 1er Février 2018 de 14h00 à 16h00 par le maire de Breil** sur demande expresse de conseillers d'opposition, en présence de 3 représentants d'Enedis, de 4 conseillers municipaux et d'une vingtaine d'habitants. Un diaporama a été partiellement projeté du fait de l'avalanche d'interventions de la salle,, des brochures publicitaires Enedis étaient disponibles. D'après eux tout est fake de ce qu'on reproche à Linky:

- on n'a pas le droit de refuser Linky mais ils n'ont pas droit d'entrer dans les propriétés privées(= logements en gros) mais accès possible aux escaliers et gaines techniques des copropriétés
- Enedis ne commande plus d'autres compteurs que les Linky
- Ils laissent planer le doute sur les relevés manuels payants beaucoup plus chers ,
- Ils affirment sur la fin de l'autorelevé, sur la non compatibilité de Tempo bleu-blanc-rouge avec Linky (Linky ne supporte pas les 6 tarifs Tempo mais prétend pouvoir gérer des offres avec une centaine de tranches horaires???)
- Ils reconnaissent que l'abonnement EJP d'EDF qui n'est plus commercialisé depuis 23 ans, nécessite, sous peine de dysfonctionnements, quelques opérations lors du branchement dont les agents des sociétés sous-traitantes peuvent ne pas avoir l'expertise , sic :-)

- Linky est indispensable pour le monitoring des grappes de compteur et fait baisser le prix des effets techniques de la gestion des abonnements: on pourra passer du pas de 3kVA actuel au pas de 1kVA
- Linky ne remonte que la consommation totale journalière par catégorie à Enedis qui envoie uniquement le code du point de livraison et cette consommation au fournisseur d'électricité.
- La courbe est enregistrée dans Linky et n'est disponible que pour l'utilisateur et seulement s'il le demande
- Les surfacturations et coupures (le Linky dispose d'un "braker" alias discontacteur" qui coupe dès l'intensité nominale d'abonnement dépassée) proviennent de fraudes où des abonnés avaient leur disjoncteur réglé à un ampérage supérieur à leur abonnement
- Linky ne compte que la puissance efficace (comme les «vieux» compteurs et la puissance réactive n'est facturée qu'au dessus de 250kVA (tarif Vert)
- Bien que la Cour des comptes ait affirmé en 2018 qu'il y aura à partir de 2021 une redevance annuelle supplémentaire pour amortir les Linky (et les renouveler) Enedis nie.
- Dès qu'il est question de finances, Linky se retranche derrière les prescriptions de la CRE
- Personne n'a parlé des feux de Linky (pas le temps)

MEL DE STEPHANE LHOMME DU 15/01/2019 23h15 Lien pour lire l'article en ligne et le partager : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/gilets-jaunes-ric-linky.htm>

Gilets Jaunes, Référendum d'initiative Citoyenne (RIC) et compteurs Linky

Raillé à ses débuts, taxé d'être réactionnaire voire fasciste, le mouvement des Gilets Jaunes a rapidement et durablement montré qu'il relevait avant tout d'une légitime révolte sociale et solidaire : après des années de colère rentrée, les gens dits de la "France d'en bas" se sont donnés la main et n'ont subitement plus accepté d'être continuellement soumis à des augmentations du prix de l'énergie, ou plutôt des énergies : prix du carburant automobile bien sûr, mais aussi de l'électricité et du gaz.

Ces augmentations causent un appauvrissement des classes moyennes et défavorisées, ce qui aggrave la **précarité énergétique**, hélas déjà très importante : selon différentes études, environ **un tiers des ménages ne se chauffe plus ou pas assez**, avec des conséquences en particulier sur la santé des enfants. Il est déjà absolument injuste que les nombreuses taxes prélevées sur l'énergie soient **les mêmes pour les pauvres que pour les privilégiés**. Ces taxes représentent environ 66% du prix du carburant automobile, 54% du prix de l'électricité et 39% du prix du gaz. Qui plus est, **elles ne servent pas à développer les services publics de proximité** dont la population a besoin puisque, depuis des années, ces services publics sont réduits au profit des intérêts privés.

Il est d'autre part nécessaire de savoir que **le gel des prix de l'électricité et du gaz**, annoncé par le gouvernement, a toutes les "chances" d'être au final **annulé par le Conseil d'Etat** comme cela a déjà été le cas ces dernières années, **les usagers étant alors obligés de payer de lourds rappels**. Sans scrupules, tentant de profiter du mouvement des Gilets jaunes pour leurs intérêts, les dirigeants économiques et politiques ont essayé de **faire passer la voiture électrique pour une "solution"** permettant de rouler à moindre coût tout en préservant l'environnement. Mais il est avéré que **la voiture électrique est une calamité environnementale (**)** tout autant que **la voiture thermique** (essence ou diesel). De plus, malgré les bonus prétendus "écologiques" attribués sur argent public principalement à des ménages privilégiés, le fait est que **les ventes de voitures électriques stagnent** invariablement entre 1 et 2% du total national. Pourtant, sans se préoccuper des besoins de la population, le distributeur d'électricité Enedis (filiale d'EDF) continue à installer un peu partout en France **des compteurs électriques Linky, prétendus intelligents** et censés permettre l'alimentation d'un parc de plusieurs millions de voitures électriques... qui va très probablement rester virtuel.

Or, la Cour des comptes a montré dans son rapport 2018 que **le programme Linky va rapporter beaucoup d'argent au groupe EDF/Enedis au détriment de tous les habitants du pays**, ce qui est d'autant plus choquant qu'il s'agit d'un des pires programmes d'obsolescence programmée : la destruction de 35 millions de compteurs électriques actuels **en parfait état de marche**. Qui plus est, loin de rendre service à la population, les compteurs Linky lui causent au contraire d'innombrables problèmes : **surfacturations, dysfonctionnements** ou même **destructions** d'appareils ménagers, risques d'**incendies** (avec suspicion de conséquences dramatiques), **risques sanitaires** avec les ondes électromagnétiques, **captation de données sur la vie privée** qui tôt ou tard, malgré les belles promesses actuelles, seront inévitablement utilisées sans l'aval des citoyens, détournées, revendues, utilisées **à des fins commerciales ou policières**.

De plus, **le compteur Linky va permettre de couper à distance l'électricité aux ménages qui ne peuvent plus payer leurs factures**. Bien sûr, on nous promet aujourd'hui que cette option ne sera pas utilisée, mais qui peut y croire ? Par ailleurs, une des conséquences de l'installation des compteurs communicants (Linky pour l'électricité, mais aussi Gazpar pour le gaz et divers compteurs communicants d'eau) est **la destruction définitive de dizaines de milliers d'emplois**, aggravant de fait la précarité dans le pays.

D'autre part, dans un total déni de démocratie, **Enedis et les Préfets menacent les citoyens et attaquent en justice administrative les communes** qui refusent les Linky et préfèrent garder les compteurs ordinaires, pourtant construits par le service public (avant qu'il ne soit dévoyé) pour le public et qui rendent de fiers services depuis des décennies. La répression vécue aujourd'hui par les Gilets Jaunes est dans la continuité de celle infligée depuis 3 ans aux courageux citoyens qui refusent les compteurs Linky. Il est donc évident que la question des compteurs Linky est à la croisée des thématiques imposées par le mouvement des Gilets Jaunes : démocratie et pouvoir d'achat.

Il apparaît donc indispensable qu'un Référendum d'initiative citoyenne (RIC) porte au plus vite sur la question des compteurs Linky qui, faut-il le rappeler, concerne absolument **tous les habitants du pays** puisque, hormis les malheureux qui sont sans abris, tout le monde a un compteur d'électricité. La question à poser serait d'ailleurs très facile à rédiger : *"La société Enedis doit-elle respecter le refus des citoyens et des communes qui ne veulent pas les compteurs communicants Linky, Gazpar, etc"*. En attendant que ce légitime Référendum d'initiative citoyenne soit organisé, il est bien sûr nécessaire qu'un **moratoire** soit immédiatement instauré concernant le déploiement de ces compteurs.

Dès maintenant, qu'ils souhaitent ou non participer au "grand débat" organisé par le gouvernement, les citoyens ont tout intérêt à **continuer à se mobiliser collectivement** pour réhabiliter leur droit à vivre dignement. Au vu des décisions prises lors de la première moitié du quinquennat, il est logique de douter de la bonne foi du Président de la République et de son gouvernement concernant la prise en compte des revendications des Gilets Jaunes et de la population en général. La mise en œuvre du RIC sur le compteur Linky permettrait cependant d'entrevoir le retour dans le pays d'une **véritable démocratie au service de la population**.

Patricia Vénier, Porte-parole du Collectif Refus Linky Gazpar des Deux-Sèvres et Stéphane Lhomme Directeur de l'[Observatoire du nucléaire](http://observatoire-du-nucleaire.org), Conseiller municipal de Saint-Macaire, Animateur du site <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

(**) cf [Le Monde](http://lemonde.fr), 21 octobre 2015 ou vidéo : <https://miniurl.be/r-2aa1>

MEL D' ALAIN MOUETAUX DU 17/12/2018 12h52 Madame, Monsieur, Le drame que je m'apprete à vous raconter pourrait nous arriver à tous. Ce drame, c'est celui de la famille Morel qui a vu une partie de sa maison partir en flammes, un mois après l'installation d'un compteur Linky. Bien décidée à connaître la vérité sur la cause de l'incendie qui a ravagé leur domicile et qui aurait pu leur coûter la vie, la famille a donc engagé les procédures d'analyses nécessaires... .. mais très vite : « **on a cherché à acheter notre silence** » déclarent les Morel. Ils ont été contactés par un expert d'Enedis qui leur a demandé **de suspendre ces analyses, de signer une clause de confidentialité sur l'affaire**, en leur affirmant qu'en contrepartie, Enedis allait indemniser l'intégralité du sinistre... Voilà donc comment Enedis s'y prend pour étouffer sournoisement les incidents provoqués par leur compteur Linky... C'est scandaleux !! Et malheureusement, ce drame est loin d'être un cas isolé... [voir la suite en ligne](#) y compris la pétition Citization.

Suite à la proposition d'un généreux donateur, AID a participé pour 500€ pour Stéphane Lhomme et 100€ pour la caisse Linky

MEL DE JEAN-MARC TAGLIAFERRI DU 25/11/2018 12h08 Clarification des "risques" de refus du Linky: Rien pendant 5 ans!

Bonjour, Regardez cette courte vidéo et sinon vous avez tout le site pour vous informer sur Linky!

https://www.robindestoits.org/Un-maire-obtient-d-ENEDIS-l-affirmation-que-le-capteur-Linky-n-est-pas-obligatoire-_a2507.html

MEL DE STEPHANE LHOMME DU 24/11/2018 16h19 : [Refus.Linky.Gazpar.Eau] A propos du soutien aux barricadeurs ou à moi-même + tribune dans [Le Monde](http://lemonde.fr) Bonjour à toutes et tous, suite à la diffusion du message d'appel à souscription pour les "barricadeurs", j'ai reçu plusieurs mails qui montrent qu'il y a un peu de confusion. Voici donc des précisions :

- j'ai seulement rediffusé cet appel, qui n'émane pas de moi (mais je suis bien sûr favorable à soutenir les barricadeurs !)

- les éléments demandés pour souscrire (adresse, date de naissance, etc) ne sont pas de mon fait

- des personnes ont demandé comment me soutenir moi. Je rappelle donc que vous pouvez le faire en envoyant un chèque ou en faisant un virement (ponctuel ou mensuel) à l'association Observatoire du nucléaire dont je suis l'unique salarié (smic). Cf

<http://www.observatoire-du-nucleaire.org/spip.php?article119> Vous pouvez aider l'Observatoire du nucléaire pour permettre le salaire (smic) de Stéphane Lhomme :

en adressant un chèque à l'ordre de l'Observatoire du nucléaire à :

Observatoire du nucléaire, 25 rue d'Aulède, 33490 Saint-Macaire

ou en faisant un versement par RIB ou RIP : [http://www.observatoire-du-nucleaire.org/IMG/jpg/rib-](http://www.observatoire-du-nucleaire.org/IMG/jpg/rib-observnuc.jpg)

[observnuc.jpg](http://www.observatoire-du-nucleaire.org/IMG/jpg/rib-observnuc.jpg)

D'avance merci ! Stéphane Lhomme Conseiller municipal de Saint-Macaire (33) Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

NB : j'en profite pour vous signaler que [Le Monde](http://lemonde.fr) publie ce jour une tribune de ma part :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/23/energie-l-industrie-nucleaire-est-moribonde_5387641_3232.html

MEL DE STEPHANE LHOMME DU 22/11/2018 13h17 : Procédures en justice : vidéo et Interview de Me Blanche Magarinos-Rey (cabinet Artemisia) Bonjour, des informations très importantes sur les procédures en cours contre les Linky données par Me Magarinos-Rey du cabinet Artemisia, celui qui a élaboré et mis [gratuitement à disposition de toutes et tous les documents nécessaires pour refuser les Linky](#) :

Vidéo de l'interview de maître Magarinos-Rey : <https://www.humanite.fr/videos/linky-le-droit-de-dire-non-663865>

Interview complète : <https://www.humanite.fr/compteurs-linky-oui-ou-non-avez-vous-le-droit-de-les-refuser-66376377>

Stéphane Lhomme Conseiller municipal de Saint-Macaire (33) Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

MEL DE STEPHANE LHOMME DU 22/11/2018 13h12 : [Refus.Linky.Gazpar.Eau] Souscription nationale pour soutenir les "Barricadeurs" de compteurs ordinaires Bonjour, je relaie sans aucune restriction cet appel à souscription pour aider les "barricadeurs" de compteurs extérieurs, à commencer par le vaillant Gérard YON qui a été relaxé de toutes les poursuites pénales et, pourtant, condamné au civil à verser 2300 euros à Enedis, et que nous encourageons à aller en cassation (ce qui coûtera aussi de l'argent). Voir d'ailleurs en fin de message les explications apportées par notre amie Maud Bigand. Stéphane Lhomme, Conseiller municipal de Saint-Macaire (33) Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

----- Message transféré -----

Infos «Stop linky France» Site de coordination nationale des collectifs Stop Linky <https://stoplinky-france.webnode.fr/>

APPEL NATIONAL DU 15 NOVEMBRE 2018 : Création d'une association nationale « Justice et Solidarité Citoyenne » et appel à souscription pour la constitution d'une caisse de solidarité en faveur des barricadeurs de France

[Stop Linky France procès Gérard YON](#)

1 : CRÉATION DE « JUSTICE ET SOLIDARITÉ CITOYENNE » ASSOCIATION DE DÉFENSE DES BARRICADEURS À L'ÉCHELON NATIONAL

Dans la suite logique du jugement inique de Gérard YON du collectif « Touche pas à mon compteur 09 » (voir jugement et son analyse sur [Stop Linky France Dossier Gérard YON](#)) Maud BIGAND, porte-parole de ce collectif, lance un appel national pour la création d'une **association de défense des personnes qui barricadent**, destinée à soutenir financièrement les quelques particuliers qui pourraient éventuellement être poursuivis à l'avenir par Enedis. À toutes fins utiles, n'oubliez pas qu'aucune loi pénale n'est enfreinte lorsqu'on barricade son propre compteur ([Aucune loi pénale enfreinte](#)) et qu'aucune sanction n'est prévue dans la loi française pour celles et ceux qui refusent le compteur-captur linky ([Aucune sanction dans la loi](#)). À ce jour, les frais concernant la procédure de Gérard Yon sont couverts sauf s'il va en Cassation et cet appel intervient en prévention d'éventuelles autres poursuites en justice partout en France. Dans tous les cas, ils ne pourront poursuivre des milliers d'usagers, mais mieux vaut anticiper les mauvais coups d'Enedis qui cherche par tous les moyens à dissuader les particuliers de barricader. **Rassurez-vous, vous avez peu de chance d'être poursuivi en justice et sachez que si vous l'étiez, vous seriez couverts financièrement par cette caisse de solidarité nationale.**

C'est pourquoi, en attendant la création effective de l'**association de défense des barricadeurs « Justice et Solidarité Citoyenne »** (c'est en cours mais avec les délais après parution au JO et l'ouverture d'un compte bancaire, il faut compter au moins un mois), **nous vous invitons dès aujourd'hui à relayer cet appel national pour la constitution immédiate d'une caisse de solidarité en soutien aux «barricadeurs» à l'échelon national.**

2: APPEL À SOUSCRIPTION NATIONALE POUR UNE CAISSE SOLIDAIRE DE SOUTIEN AUX BARRICADEURS À L'ÉCHELON NATIONAL

DON EN LIGNE: Compte tenu de l'urgence de la situation, c'est une association ariégeoise amie qui dans l'immédiat collectera les premiers fonds via la page: <https://www.donnerenligne.fr/fonds-d-actions/faire-un-don/3>

DON PAR CHÈQUE : Pour toutes celles et ceux qui ne souhaitent pas donner en ligne, merci d'adresser vos chèques libellés au nom de l'association "Fonds d'Actions" à envoyer par la Poste à l'adresse suivante : **Gérard YON, 11 Rue de la Bouscarre, Hameau de Bourrut 09000 GANAC** avec la mention au dos de votre chèque : "**Soutien à l'association Justice et Solidarité Citoyenne**". De plus si vous avez une adresse mail, merci de l'indiquer très lisiblement (en majuscules) afin que nous puissions facilement et rapidement confirmer la bonne réception de votre courrier.

GRAND MERCI À VOUS TOUS PAR AVANCE DE VOTRE SOUTIEN FINANCIER ET DE LA DIFFUSION LA PLUS LARGE POSSIBLE QUE VOUS DONNEREZ À CET APPEL À SOUTIEN

Montrons-leur que nous ne nous laissons pas impressionner par le déni de justice du 9 novembre dernier et que ceux qui ont un compteur accessible ne se laisseront pas imposer un Linky de force. Nous sommes tous des citoyens égaux et nous avons tous le même droit de choisir si nous voulons ces compteurs communicants ou pas.

Bonjour à tous, Vous avez été nombreux à être indignés par le jugement du 9 novembre dernier du TGI de Foix, concernant Gérard Yon, qui avait aidé 4 familles de Lavelanet à barricader leurs compteurs, à leur demande

Rappel des Faits: Suite à l'intervention d'Enedis et des gendarmes, ces 4 protections avaient été retirées par les agents d'Enedis, ainsi qu'une cinquième, qui avait été faite par un voisin, sur le même modèle. Les coffrets ayant été percés, Enedis a porté plainte, pour « dégradation de bien d'un chargé de mission de service public », alors que **les coffrets sont la propriété des usagers** (qui, lors du raccordement, les installent au préalable à leurs frais, ou les achètent à Enedis - anciennement EDF – comme les devis fournis au procès le prouvaient). Par ailleurs, **ces coffrets n'ont pas à être changés, puisqu'Enedis les considère aptes à remplir leur office**, ayant commandité l'installation de compteurs **Linky dans ces coffrets** juste après leur «débarricadage» (**depuis donc un an et demi**). **Puisqu'aucune loi ne punit le barricadage de compteur**, comme le procureur du TGI de Foix l'a rappelé à Enedis, **en abandonnant les poursuites pénales**, les gendarmes n'auraient pas dû être sollicités, et Enedis en a été réduit à poursuivre Gérard au civil, pour obtenir, grâce à cet **unique procès-test en France, depuis 3 ans que des gens barricadent**, une victoire leur permettant d'**intimider les 15 millions de foyers français ayant des compteurs accessibles**, et dont le seul moyen d'avoir les mêmes droits vis-à-vis de la pose des Linky que les personnes avec un compteur à l'intérieur de leur logement, est de les barricader, car leur refus n'est pas pris en compte. Comme vous le savez pour certains, la juge a abondé dans le sens d'Enedis, et balayé tous les arguments de la défense, ainsi que les pièces fournies, **refusant de considérer des éléments aussi évidents que des témoignages d'usagers (sur formulaire CERFA), certifiant avoir demandé à Gérard Yon de barricader leur compteur. Elle en a donc déduit, de façon incroyable, qu'il avait barricadé de son propre chef, sans l'accord des usagers, et donc porté atteinte au bien d'autrui** (sans définir clairement d'ailleurs qui est cet «autrui» mais, dans le doute, elle demande à ce que Gérard rembourse à Enedis le remplacement des coffrets en question). Ce n'est qu'une partie des **nombreuses incohérences de ce jugement, qui sont détaillées sur le site stop-linky.fr**, avec des analyses de ce jugement, un tableau de synthèse, un communiqué / résumé du jugement par le Collectif «Touche Pas à Mon Compteur - 09», et des exemples de pièces évidentes du dossier qui n'ont pas été prises en compte par la juge.

<http://www.stop-linky.fr/stoplinsky/index.php/8-blog/300-information-sur-le-proces-de-gerard-yon>

Traitement médiatique orienté Le traitement médiatique de ce jugement est emblématique de ce qui s'est passé :

- **Un article honnête de La Dépêche**, relevant plusieurs points importants du dossier :

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/11/09/2903399-ariège-barricadeur-compteur-linky-condamne-verser-2300-e-enedis.html>

- **Un traitement extrêmement succinct dans une paire de médias** (France Bleue, France 3), **ne relevant aucune des incohérences du jugement**, et une **absence de couverture plus détaillée par les médias contactés** (qui avaient pourtant sollicité des détails : France 3, le Canard Enchaîné), ou par d'autres «grands médias» à qui des informations ont été envoyées.

- **Un silence assourdissant d'Enedis**, qui ne commente directement dans aucun média le jugement concerné,

- Mais semble laisser travailler des relais parmi certains médias qui ont fidèlement défendu sa cause par le passé, comme **Capital¹**, par exemple, qui titre de façon mensongère, tout en se référant à l'article de la Dépêche, mais sans respecter son contenu: **« Lourde condamnation d'un anti-Linky pour avoir barricadé son compteur »**, et parle d'échec, de plusieurs revers, etc...sans citer aucune des incohérences du jugement évoquées par l'article de La Dépêche...

- **Cette information volontairement biaisée étant ensuite amplifiée et répercutée par toute une kyrielle de site «d'information»**, visant certainement à ce que tout un chacun en France retienne de ce procès **« perdu » le fait que barricader son compteur, peut vous amener de gros problèmes judiciaires, ce qui était bien sûr l'objectif d'Enedis dans ce procès**, la majorité des barricadeurs le faisant pour eux-mêmes et non pour les autres... Enedis n'a pas poursuivi les usagers dans ce procès, alors qu'ils étaient les commanditaires de ce barricadage, car l'entreprise aurait pu alors être confrontée à des accusations de **violation de domicile** (les agents sont parfois rentrés sur les propriétés privées en l'absence des usagers pour débarricader), et pour **dégradation et rétention de biens privés** (les protections apposées pour empêcher le changement de compteur, comme dans le jugement favorable de La Rochelle du 20 juin 2017...) Mais **l'entreprise cherche à étendre à tous les usagers le cas particulier qu'elle a obtenu avec l'affaire Gérard Yon**, et cette médiatisation biaisée et multipliée peut l'y aider, **l'important n'étant pas les faits, mais ce qu'il en restera dans l'esprit du grand public...**

Ce que nous pouvons faire: Il est donc essentiel:

- **que tous, nous relayons et amplifions la diffusion de ce qui s'est vraiment passé et de toute l'injustice de ce procès**, par tous les moyens à notre disposition (mails, réseaux sociaux, bouche à oreille, médias locaux, etc...), en renvoyant notamment vers le site stop-linky.fr et la page d'explication du procès, et diffusant très largement les documents de synthèse sur le procès (Communiqué + Tableau de Synthèse de cette page),

- **que nous soyons très nombreux à contacter les médias qui ont titré de façon mensongère que Gérard a été condamné pour barricadage de son compteur** (voir liste jointe à ce message), par des commentaires sous les articles, des mails, des appels, etc... rappelant les faits réels et les incohérences du jugement

- **que nous montions une association de défense des personnes qui barricadent, afin de soutenir financièrement les quelques personnes qui seront éventuellement poursuivies par Enedis pour barricadage à l'avenir, si la société cherche à «enfoncer le clou» après ce jugement de Foix** (ils ne pourront poursuivre des milliers d'usagers). Ceci afin que ces milliers de personnes, et toutes celles qui vont suivre, puissent être rassurées sur le fait qu'elles ont **peu de chance d'être poursuivies, et que, si elle l'étaient, elles seraient couvertes par cette solidarité nationale.**

En attendant la création imminente de l'association de défense des barricadeurs « Justice pour Tous », nous vous invitons à relayer cet appel national à la constitution d'une cagnotte solidaire, pour laquelle nous sollicitons, vu l'urgence, l'aide d'une association Ariégeoise amie, Fonds d'Actions, pour la collecte des premiers fonds, via la page : <https://www.donnerenligne.fr/fonds-d-actions/faire-un-don/3>

Cassation or not Cassation ?

- En plus de l'usage décrit ci-dessus pour ces fonds, **ceux-ci pourront être utilisés en partie pour un éventuel recours en Cassation**, suite au procès de Gérard (aucun appel n'étant possible pour ces « petites » affaires de moins de 10 000 euros), et dans ce cas, **le recours doit être déposé dans les 2 mois**, d'où l'urgence de lancer une collecte afin de savoir rapidement si nous aurions les fonds pour un tel recours.

- **L'opportunité d'aller en Cassation est à réfléchir**, avec les conseils croisés de plusieurs avocats compétents et honnêtes, car :
o la Cassation ne juge **que sur la forme** et non sur le fond,
o que c'est une action de longue haleine (plusieurs années), pendant que le déploiement se poursuit
o et alors que **le jugement du TGI de Foix sera exécutoire et fera jurisprudence jusqu'à ce qu'il soit éventuellement cassé**.
o Il nous faut **nous lancer dans cette action que si nous avons une chance de gagner – sachant qu'Enedis aura bien sûr les fonds pour financer des avocats au Conseil spécialisés pointus dans le domaine** - et uniquement si cela est l'utilisation de ces fonds solidaires la plus utile pour défendre les droits de tous à pouvoir choisir d'avoir ou de refuser les compteurs communicants.
o Enfin, **une jurisprudence négative comme celle du TGI de Foix, reposant sur de telles incohérences, ne veut pas non plus dire que tous les jugements ultérieurs sur le même sujet seraient tranchés de la même manière**, et les incohérences du premier dossier pourraient, peut être, être évitées dans un jugement ultérieur, ailleurs en France.
Donc, la réflexion est en cours, et vos impressions / réflexions sont les bienvenues sur le sujet. **Merci à tous de votre soutien, et de diffuser très largement cet appel Montrons-leur que nous ne nous laissons pas impressionner par ce déni de justice, que ceux qui ont un compteur accessibles ne se laisseront pas imposer un Linky de force. Nous sommes tous des citoyens égaux, nous avons tous le même droit de choisir si nous voulons ces compteurs communicants ou pas.**

=====

MEL DE JEAN-MARC TAGLIAFERRI DU 17/11/2018 16h26 : FW: URGENT/ ASSIGNATION EN REFERE D'ENEDIS DEVANT LE TGI concernant LINKY

Bonjour, Les affaires reprennent sur le front du Linky. Vous trouverez ci après le mél que je viens d'envoyer à nos 5 maires de la vallée de la Roya (06430 et 06540) après lecture de l'assignation A VOUS DE FAIRE PAREIL AVEC VOS MAIRES. Ce dossier est une vraie bombe. Enedis va être dans un gros merdier si la justice fait son boulot. C'est l'arrêt immédiat de la pose de nouveaux Linky, la résiliation des marchés des fournisseurs, et l'éventuel retour à un compteur électromagnétique de 2ème génération chez chaque abonné qui le demandera et on se fera bien sûr un plaisir d'inciter le maximum de monde à le demander. Pour les personnes qui m'ont demandé des renseignements car ayant reçu par mel une annonce de la pose prochaine du Linky, vous devriez leur répondre en disant que vous refusez et que vous leur communiquez le mémoire. Merci de diffuser largement dans vos réseaux Attention vous pouvez diffuser sur les listes mais n'ajoutez pas la PJ qui est trop grosse (jointe à une liste ça monte à 6Mo car elle est recodée en moins comprimé m'a dit le message de refus. Mais voici le lien pour la télécharger sur le site du cabinet juridique, et rien que les demandes de téléchargement constituent en elles-mêmes une preuve de l'implication citoyenne.

<https://linky.mysmartcab.fr/assignation?>

[id=ZEVZN0lmY1dZeVlvYmw5aGJYUWF0VW9oWEFMTXc5L3BMZTRwSTJyVzV0cFdyNzNueEJpVGFYdjdDS2FMOXJyeA](https://linky.mysmartcab.fr/assignation?id=ZEVZN0lmY1dZeVlvYmw5aGJYUWF0VW9oWEFMTXc5L3BMZTRwSTJyVzV0cFdyNzNueEJpVGFYdjdDS2FMOXJyeA). **Si la justice fait plier Enedis, cela aura un énorme retentissement, en démontrant que quand les citoyens ont de bonnes raisons de s'opposer aux diktats des multinationales, l'arme judiciaire est particulièrement performante et nous sommes souvent trop bêtes ou trop pusillanimes ou trop mal organisés pour l'utiliser alors que le camp adverse ne se gêne pas, par exemple pour ruiner les lanceurs d'alerte!**

From: Jean-Marc TAGLIAFERRI

Sent: Saturday, November 17, 2018 3:51 PM

To: MAIRE BREIL ; Mairie de Tende ; Mairie de Fontan ; Mairie de la Brigue ; Mairie de Saorge

Subject: URGENT/ ASSIGNATION EN REFERE D'ENEDIS DEVANT LE TGI concernant LINKY

Madame et Messieurs les maires des 5 communes de la vallée de la Roya

Depuis le mois de Janvier dernier je vous ai tenus informés régulièrement des problèmes que le "PROJET LINKY" a soulevés et que des usagers du service public de l'électricité, regroupés en associations et collectifs ont décidé de combattre au titre de l'intérêt général, afin de faire cesser le trouble manifeste à l'ordre public provoqué par les agissements d'un groupe d'intérêts communs constitué autour de ENEDIS SA. Puisque les pouvoirs publics semblent faillir dans leur mission première de protection de l'intérêt public, certains de ces usagers ont décidé de se pourvoir en justice.

J'ai donc le plaisir en leur nom et au mien, de porter à votre connaissance qu'une série d'assignations devant les tribunaux de Grande Instance territorialement compétents est en train par le **Cabinet Lèguevaquès** à la demande d'abonnés à l'électricité, personnellement intéressés et mécontents du "projet LINKY" et spécialement de la manière dont ENEDIS se comporte en violant délibérément la loi en connaissance de cause et notamment en répandant de fausses informations et par des mesures d'intimidation pour favoriser ce qui n'est qu'une (mauvaise) opération commerciale et financière au seul bénéfice d'Enedis et au détriment des autres parties concernées dont les abonnés, les communes propriétaires des réseaux locaux qu'Enedis gère en leur nom, l'environnement (par le gaspillage du remplacement prématuré et finalement inutile de compteurs qui fonctionnent et satisfont la grande majorité des abonnés, ainsi que par les pollutions électromagnétiques superflues).

Etant donné que le réseau local de distribution électrique est une prérogative communale, quelqu' soit le mode de gestion qu'elles ont librement choisi, les communes seront infine indéfiniment responsables des problèmes relatifs à ce réseau. En effet, la société ENEDIS SA n'est que délégataire, avec un statut de société commerciale privée, à actionnariat privé (EDF SA), tirant actuellement la quasi-totalité de ses revenus de la distribution et du comptage électrique liés à cet état de délégataire, état soumis à reconduction à échéances régulières donc susceptible de ne pas l'être, ce qui pourrait donc éventuellement conduire à la cessation d'activité de cette société.

Vous trouverez en PJ le mémoire général qui sera personnalisé pour chaque tribunal de grande instance compétent en fonction de la résidence des requérants.

En voici la conclusion:

PAR CES MOTIFS

Vu notamment les articles 808 et 809 du Code de procédure civile ;

PLAISE À MME M. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE : [au titre des mesures fondées sur l'article 808 du CPC]

- D'ENJOINDRE à la SA ENEDIS de communiquer aux demandeurs les catégories d'informations ci-après, sous astreinte de 500 Euros par jour de retard, par catégorie d'information et par personne demanderesse, passé 15 jours à compter de l'ordonnance à intervenir :
- la liste précise de toutes les données que le "Linky" est en capacité de communiquer en plus des données de consommation ;
- la liste précise de toutes les données que le "Linky" est en capacité de communiquer lors des interrogations par le concentrateur ;
- la liste précise de tous les capteurs compris dans le "Linky", avec notamment leurs références standardisées et leurs caractéristiques principales ;
- la fréquence par seconde à laquelle le composant le plus précis du "Linky" échantillonne la consommation électrique et la manière dont sont traitées les données issues de cet échantillonnage ;
- la liste précise de toutes les mémoires vives et mortes incluses dans le "Linky", notamment leurs références standardisées et leurs caractéristiques principales dont leurs vitesses en bits par seconde et leurs capacités en octets ;
- la liste précise des tous les départs de feu qu'ils aient donné lieu à un incendie ou non, survenus depuis le 1er mars 2010 sur un point de livraison disposant d'un "Linky" et/ou en amont et/ou en aval, avec l'indication, pour chaque événement :
 - du lieu et de sa date,
 - de la date de pose du "Linky",
 - de la date et de la nature de la dernière intervention du distributeur ou d'un tiers mandaté par lui,
 - de l'état des composants du "Linky" après l'évènement, en précisant le type de détériorations subies dont notamment l'explosion,
 - de la composition de la platine support sur laquelle le "Linky" était installé,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par le client,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par tout témoin,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par le fournisseur,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par le distributeur,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par l'expert,
 - de l'emplacement et des conditions de garde du "Linky" en cause ;
- le détail des mesures techniques prises pour prévenir, à l'intérieur du "Linky", toute élévation de température, tout arc électrique et tout rayonnement pouvant causer un danger ;
- la description précise de toutes les modifications matérielles et logicielles apportées au "Linky" depuis le 1er mars 2010 pour prévenir de nouveaux départs de feu ou incendies ;
- le nombre total de platines supports incombustibles installées concomitamment à la pose d'un "Linky" depuis le 1er mars 2010 ;
- la police d'assurance souscrite par ENEDIS SA auprès d'une compagnie d'assurance pour garantir les risques liés au déploiement du "Linky" ;
- la description précise des plus anciens logiciels ayant été implantés dans le "Linky" et notamment de toutes leurs fonctions ;
- l'historique précis de toutes les modifications faites sur les logiciels destinés au "Linky" ainsi que sur leurs fonctions ;
- la description précise des plus récents logiciels développés pour le "Linky" et notamment de toutes leurs fonctions ;
- la description précise des logiciels programmés, envisagés ou étudiés pour le "Linky" pour les cinq prochaines années et notamment de toutes leurs fonctions ;
- la description précise de la partie métrologie du "Linky" dont le volet matériel et le volet logiciel, y compris la fréquence à laquelle la consommation est prélevée ainsi que le détail de tous les procédés matériels et/ou logiciels appliqués aux prélèvements ;
- la description précise de la partie modem CPL du "Linky", notamment les références standardisées de ses composants et leurs caractéristiques principales dont leur puissance maximale en Ampères et en Volts, ainsi que la description précise du type de signaux générés ;
- la liste précise et exhaustive de toutes les normes :
 - auxquelles le "Linky" est certifié conforme par un organisme certificateur ainsi que l'identité de ces organismes, ainsi que les points de discussion survenus sur le respect desdites normes ;
 - auxquelles le "Linky" est prétendu conforme par ENEDIS SA, ainsi que les points de discussion survenus sur le respect desdites normes ;
 - auxquelles le "Linky" devait être mis en conformité mais n'a pu l'être ou n'a finalement plus visé la norme, ainsi que les raisons exactes des disqualifications ;
- les conditions essentielles de chacune des conventions passées depuis 2005 avec ou en présence de l'une ou plusieurs des entités "CAPGEMINI CONSULTING", "CAPGEMINI FRANCE", "CAPGEMINI", "CAPGEMINI SERVICES", "EDF", "AGENCE ORE", et ayant un lien avec le "Linky" et/ou avec les données issues du système "Linky".

[au titre des mesures fondées sur l'article 808, subsidiairement article 809 alinéa 1er du CPC]

• D'ENJOINDRE à la SA ENEDIS, sous astreinte de 500 Euros par jour de retard et par point de livraison, passé 15 jours à compter de l'ordonnance à intervenir :

- De faire remplacer tout "Linky", et autre appareil assimilé ou assimilable à raison de ses caractéristiques, posé sur tout point de livraison figurant à la liste ci-après, par un compteur simple et sûr, par l'intervention d'un électricien professionnel et qualifié pour une intervention sous tension, en respectant notamment la norme NF C14-100 ;
- De n'installer aucun appareil dit "Linky" ou autre appareil assimilé ou assimilable à raison de ses caractéristiques ;
- De délivrer une électricité exempte de tout courant porteur en ligne de type "Linky" notamment dans les fréquences comprises entre 35 KHz et 95 KHz, y compris en provenance du voisinage des points de livraison objet du différend ;
- De ne réclamer, faire réclamer, recouvrer, faire recouvrer, ou encore bénéficier, y compris par l'intermédiaire d'un tiers, d'aucune somme, autre que les sommes déjà dues au titre de la TURPE, consécutivement au refus de l'installation de l'appareil litigieux, au refus des nouveaux courants porteurs en ligne ou encore à la réalisation de la relève habituelle, nonobstant tout acte contraire dans l'attente d'un règlement du litige au fond ;

- D'enjoindre à ENEDIS SA le rétablissement de la délivrance du courant sur les points de livraison litigieux, par l'intervention sur place d'un électricien professionnel et qualifié pour ce faire, autant de fois qu'il serait interrompu consécutivement au refus de l'installation de l'appareil litigieux, au refus des nouveaux courants porteurs en ligne ;
- De DIRE chacune de ces mesures applicables au bénéfice des personnes et points de livraison ci-après listés ;
- De CONDAMNER ENEDIS SA aux entiers dépens en ce compris les frais d'huissiers, dont distraction au profit de Me Arnaud DURAND par application de l'article 699 du Code de procédure civile.

SOUS TOUTES RÉSERVES ET CE SERA JUSTICE

Je vous suggère donc dès maintenant d'étudier ou de faire étudier sérieusement ce document par un conseil juridique et d'en tirer les conséquences conservatoires pour votre commune et pour vous-mêmes, par exemple en prenant un arrêté municipal interdisant la dépose des compteurs existants et leur remplacement par un compteur Linky sauf accord écrit préalable de l'abonné, communiqué à la commune. Vous trouverez des modèles de délibération sur le site <http://refus.linky.gazpar.free.fr> ou vous pouvez éventuellement demander l'appui de Stéphane Lhomme stephane.lhomme@wanadoo.fr, conseiller municipal de saint Macaire (33)

LIENS:

- la pétition: <https://www.mesopinions.com/petition/politique/petition-nationale-mettre-compteur-linky-etat/39642>
- le cabinet juridique: https://www.leguevaques.com/LINKY-une-assignation-richelement-documentee-pour-venir-apporter-enfin-la-contradiction-a-ENEDIS_a526.html
- l'assignation à télécharger: <https://linky.mysmartcab.fr/assignation?id=ZEVZN0lmY1dZeVlvYmw5aGJYUWF0VW9oWEFMTXc5L3BMZTRwSTJyVzVOcFdyNzNueEJpVGFYdjds2FMOXJyeA>

Merci de me faire connaître par mél votre réponse, elle sera publiée sur le site d'AID (www.aid97400.re) et communiquée aux autres médias. Cordialement Jean-Marc TAGLIAFERRI

SOURCE : PÉTITION NATIONALE POUR METTRE LE COMPTEUR #LINKY HORS D'ÉTAT DE NUIRE.

<https://www.mesopinions.com/petition/politique/petition-nationale-mettre-compteur-linky-etat/39642>

Auteur : stoplinkyblc Créé le 13/02/2018 *Bonjour à tous !*

#LINKY : UNE ASSIGNATION RICHEMENT DOCUMENTÉE POUR VENIR APPORTER (ENFIN !) LA CONTRADICTION À #ENEDIS.

Nous y voilà, l'action collective en justice du Cabinet Lèguevaquès Mysmartcab vient de produire l'assignation à Enedis. Vous pouvez la télécharger via le lien ci-dessus. Quelques nombreuses pages à lire... Les arguments sont traduits en langage juridique, mais toujours compréhensibles, **mais dans le jargon commun on peut dire que c'est du lourd !...**

MEL DE ROBIN DES TOITS DU 15/11/2018 09h14 : Appel international demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'espace . Rappelons que certains refusent à juste titre le Linky car il utilise des émissions radio et des courants porteurs en ligne, c'est à dire des ondes électromagnétiques qui viennent inutilement perturber un environnement qui l'est déjà bien par les lignes aériennes, les divers émetteurs radio, les wifi, les radars, les détecteurs, les fuites des microondes et tables de cuisson à induction. Il s'agit donc là d'un combat collatéral : https://www.robindestoits.org/APPEL-INTERNATIONAL-demandant-l-arret-du-deploiement-de-la-5G-sur-terre-et-dans-l-espace_a2514.html

APPEL INTERNATIONAL demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur terre et dans l'espace.

À l'Organisation des Nations Unies, à l'OMS, à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et aux gouvernements de tous les pays.

"Nous soussignés, médecins, scientifiques, et membres d'organisations environnementales de (x) pays, demandons urgemment l'arrêt du déploiement du réseau sans fil de 5G (cinquième génération) y compris depuis les satellites spatiaux. En effet, la 5G entraînera une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications 2G, 3G et 4G déjà en place. Or on a déjà la preuve des effets nocifs du rayonnement de radiofréquence pour les êtres humains et l'environnement. Le déploiement de la 5G revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international."

Robin des Toits est signataire de cet appel, soutient largement une telle initiative et appelle tout un chacun à le signer également. Les enjeux sont extrêmement importants en matière de santé publique comme de liberté individuelle. La 5G multiplie la pollution électromagnétique en usant, de plus, de fréquences dangereuses dont les effets biologiques, sanitaires et environnementaux sont extrêmement graves. De plus en plus de personnes se déclarent électro hypersensibles. Et si, en terme de pourcentage, le ratio reste actuellement relativement faible, il ne cesse de s'élever et représente un nombre de personnes qui s'évalue pourtant déjà en terme de millions. Et, au delà, il faudrait de plus évaluer toutes les personnes qui présentent les symptômes sans pouvoir les nommer et/ou sous des formes plus ou moins aiguës. La 5G couvrira la terre entière et son environnement spatial. Le monde des objets connectés et des data n'a de sens actuel que parce que lié à une société de surveillance et, directement ou indirectement, à une vision transhumaniste. Or, les fondements de l'utilisation de ces objets dans la vie quotidienne (santé personnelle par exemple grâce aux balances et autres montres connectées) sont scientifiquement fondamentalement biaisés. Cela appelle à résistance. Sans être technophobe, Robin des Toits s'élève plus que vivement contre une telle société, qui sacrifie l'homme au profit pour une catégorie qui détient l'ensemble des pouvoirs, politique et économique, et appelle à une forte mobilisation. En date du 13 novembre près de 16 000 signatures sont comptabilisées.

Pour voir l'appel et le signer : <https://www.5gspaceappeal.org/the-appeal/> D'avance Merci !

ROBIN DES TOITS Correspondance : 55 rue des Orteaux 75020 Paris Tél. : 33 1 47 00 96 33

Courriel : contact@robindestoits.org <http://www.robindestoits.org>

Un résumé du 11/11/2018 pour diffuser en réponse à des sollicitations sur le net du genre: «On ne sait jamais, A étudier pour faire des économies avec LINKY»

Bonjour, pour savoir quelle escroquerie est le "Programme Linky":

a) c'est un gaspillage matériel insensé car on met à la poubelle des dizaines de millions de compteurs souvent non amortis, aussi bien électromagnétiques qu'électroniques déjà existants qui font très bien leur travail et qui ont une durée de vie de plus de 50 ans contre moins de 15 ans pour les Linky actuellement en cours de pose (il faudra donc payer en continu pour les renouveler!). L'éventuel intérêt d'un "compteur communicant" (dont Linky n'est qu'une caricature très sommaire!) ne joue que pour des consommations déjà importantes, ce qui fait que l'Allemagne les réserve aux professionnels soit environ 15% des abonnements. Ces compteurs jetés ne seront pas recyclés. On a déjà vécu le même scandale avec le Minitel

b) c'est un gaspillage éhonté de fonds publics: les compteurs appartiennent aux communes qui les paient en prélevant une redevance sur la consommation d'électricité: in fine NOUS les payons

c) c'est une fructueuse opération financière pour Enedis, gestionnaire du réseau de distribution qui va encaisser 750 millions d'euros au passage que NOUS paierons (fait dénoncé par la Cour des Comptes !)

d) c'est une fructueuse opération commerciale pour Enedis qui va pouvoir vendre des données recueillies, sa principale ambition étant de devenir un "opérateur de réseau" (comme les opérateurs téléphoniques) vivant essentiellement de la vente de données. Enedis ne gagne quasiment rien sur les factures d'électricité car elle n'est pas fournisseur (ce sont d'autres sociétés comme EDF, Engie, Direct Energie, Enercoop, Agip, etc..)

e) Linky mesure la consommation instantanée, analyse la courbe de consommation du logement et est capable, selon les modifications subies par le courant de ce fait, s'il s'agit plutôt d'appareils chauffants (pas de modification), de micro-ondes, tables à induction ou de moteurs (modification de type "selfique") ou d'électronique (modification de type capacitif). Ensuite il transmet par courant porteur en ligne (les CPL que certains pensent néfastes à la santé qui, dans un câble non blindé rayonnent des ondes hertziennes de même fréquence) à des relais d'où le signal repart par GSM (technologie hertzienne supposée aussi néfaste, mais tout le monde a un téléphone ou le wifi, ce qui n'est toutefois pas une raison pour en rajouter sans raison valable!) vers les centres serveurs d'Enedis, puis vers ceux des fournisseurs, là via des connexions internet éminemment piratables (et déjà souvent piratées). Le consommateur a accès à une petite partie de ces données, soit disant pour "gérer" (mais en fait il ne sait que ce qu'il consomme pendant une durée donnée, généralement 6 minutes, ce qu'il peut faire tout seul avec n'importe quel compteur!) s'il s'abonne à ce service qui s'il n'est payant au départ, le sera très vite.

f) Linky seul ne permet absolument pas de "faire des économies" pour le consommateur car il faudrait pour cela connaître précisément le prix de revient de l'électricité consommée à tel ou tel moment. Ces données sont disponibles normalement sur le site du fournisseur, dépendent du type de contrat et n'importe qui, même avec un vieux compteur électromagnétique peut faire des économies en pilotant ses appareils électriques via son smartphone (les appareils récents ont cette fonction et il y a des foules d'applications. Avec un contrat type jour/nuit ou EJP n'importe quel andouille devrait savoir qu'on dépense moins en consommant quand le tarif est moins

cher, et encore plus en consommant moins!!!

g) Linky ne permet pas de faire des économies d'énergie de manière globale sauf à utiliser la fonction "coupure", mais on peut déjà le faire au niveau des transformateurs de quartier ou les installations des particuliers peuvent le faire toutes seules. Cette fonction est censée à la base faciliter les changements d'abonnements, mais elle sera très pratique pour couper les abonnés qui ne paient pas, quelle qu'en soit la raison

h) certains prétendent que Linky pourrait, via un piratage privé ou à la demande de certaines autorités (sans forcément l'aval de la justice) servir à capter d'autres informations (par exemple tous les écrans d'ordinateur émettent des champs électromagnétiques qui peuvent être captés pour reconstituer l'image et donc les données de l'ordinateur)

i) les premiers Linky sont de mauvaise qualité ce qui augure mal de cette "révolution technique" très surestimée. D'où notamment la polémique sur les incendies qu'ils auraient déclenchés, en sachant que souvent c'est la pose le principal problème, découlant directement de l'avarice de Enedis qui fait appel à des sous-traitants sous-payés et sous-formés, du non-remplacement des platines bois inflammables par des platines ininflammables, du mauvais serrage des câbles, etc...)

j) Enedis ment quand il prétend que l'abonné ne peut pas refuser le remplacement de son compteur par un Linky, ou que les communes, propriétaires des compteurs peuvent prendre des arrêtés sans s'y opposer

k) Enedis incite ses sous-traitant à "passer en force" ce qui est illégal

etc.... merci de faire suivre, plus de renseignements sur: <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Nous soutenons donc depuis longtemps le travail de Stéphane LHOMME au sein de l'Observatoire du Nucléaire. Le fisc ayant, comme vis-à-vis d'un certain nombre d'autres acteurs citoyens contesté la faculté de défiscaliser les dons reçus, **AID met donc à disposition sa possibilité de défiscaliser les dons qui lui sont faits, dans la limite globale de 10.000€ et pour un minimum de 50€ par virement sur son compte bancaire, avec mél sur aid97400@orange.fr : Domiciliation : SAINT DENIS REUNION ASS**

INITIATIVES DIONYSIENNES

IBAN : FR76 4191 9094 0107 7304 3630 166 BIC : BNPARERXXX

Lisez les derniers messages de Stéphane,. **Inscrivez-vous à sa newsletter, assistez aux réunions des comités locaux anti-linky, refusez vous-mêmes les agissements du gang Linky, diffusez l'information et harcelez vos élus pour qu'ils soient OBLIGES DE CHOISIR** (le mieux est qu'ils votent un arrêté municipal comme l'ont fait plus de 500 communes y compris des grosses comme Aix En Provence) en toute connaissance de cause, ce qui permettra de les poursuivre, éventuellement au pénal, si les dérapages continuaient (déjà un mort par dysfonctionnement)

DE FIL EN AIGUILLE Qui dit Linky dit Enedis, filiale d'EDF dont 80% de la production française vient de centrales nucléaires:

AID réclame comme beaucoup d'autres l'arrêt progressif, mais le plus rapide possible (avec priorité ABSOLUE des critères TECHNIQUES de dangerosité !), des centrales nucléaires et plus précisément de leurs dangereuses chaudières nucléaires qui, pour certaines d'entre elles, peuvent être pour quelques années (car le reste de la centrale n'est financièrement ni techniquement amorti) remplacées par d'autres sources thermiques (par exemple en brûlant du méthane produit avec la biomasse actuellement jetée), ce qui

permet de conserver la partie non-nucléaire récupérable de chaque centrale, de ne pas devoir faire évoluer trop vite le réseau THT existant qui doit prioritairement être complété (en CCHT/HVDC !) au niveau européen pour faire jouer au maximum le « foisonnement » des sources électriques renouvelables, de générer du chiffre d'affaires afin d'assurer le financement des travaux et du gardiennage sur le long terme, de la partie nucléaire arrêtée et le stockage sur place en « subsurface » des déchets nucléaires, jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée pour la décontamination totale du site...sans devoir en contaminer d'autres. Nous sommes donc évidemment également contre le projet de « piscine nucléaire », ni à Belleville sur Loire, ni nulle part ailleurs, ainsi qu'au GPII de Bure. Et pour rendre ceci faisable, il faut revoir complètement la structure d'EDF et que la totalité de la filière nucléaire française (y compris les entreprises de déconstruction des centrales) soit regroupée dans une seule entité étatique qui devienne également propriétaire des structures juridiques possédant et gérant le réseau (RTE+Enedis) et des parts nationales dans tous les investissements d'exploitation des énergies renouvelables (CNR, SHE, autres barrages hydroélectriques, participations d'EDF dans les concessions hydroélectriques en France.)

3e-AID aide la Grèce

Lors du passage de Maud et Yannys Youlountas à Tende pour présenter leur dernier film, AID avait fait l'acquisition de leurs livres et des trois films, dont la vente sert à financer des convois d'aide provenant de Belgique, France et Suisse à destination de collectifs autogérés à Athènes et en Crète (voir <http://lamouretlarevolution.net/spip.php?rubrique15>).

Un très gros convoi est parti début février mais la dernière collecte a été incomplète en matière de nourriture et d'argent. Or l'hiver est très dur en Grèce, le froid et la famine font de nombreux morts, l'état sanitaire n'est pas bon, les militants sont fatigués et ont désespérément besoin d'aide. Une collecte est ouverte, qui figure dans l'article des pétitions d'AID : « C'est pourquoi, à l'occasion de ce convoi solidaire exceptionnel par sa dimension et le moment crucial de son arrivée, nous lançons un appel à toutes celles et ceux qui le peuvent : individus, associations, syndicats, organisations ou collectifs ami-es portant les mêmes valeurs et refusant le sort qui menace la ligne de front qui résiste, s'organise et s'entraide en Grèce. Jamais, depuis tant d'années, nous n'avons eu autant besoin de vous ! Aussi modeste soit votre aide, même minuscule, même ponctuelle, elle sera plus que jamais la bienvenue pour nos assemblées destinataires*.

IBAN d'ANEPOS pour virement : FR46 2004 1010 1610 8545 7L03 730 BIC : PSSTFRPPTOU

Merci de mentionner en objet du virement : – Action Solidarité Grèce Ou, si vous préférez préciser votre aide à un collectif en particulier :

- Frais de Justice RKS (Rouvikonas)
- ou Notara (familles de réfugié-es/migrant-es)
- ou L'Autre Humain (réseau de cuisines sociales gratuites)
- ou Structure autogérée de santé d'Exarcheia (dispensaire médical gratuit)
- ou Frais de Justice collectif Kastelli contre l'aéroport

Nous vous suggérons ci-dessus la forme d'un VIREMENT POUR CAUSE D'URGENCE, mais si vous préférez aider par chèque, c'est à l'ordre d'ANEPOS (n'ajoutez rien sur l'ordre, mais mentionnez au dos ou en pièce jointe le collectif ou lieu que vous souhaitez soutenir) à envoyer à : ANEPOS Action Solidarité Grèce BP 10 - 81540 SORÈZE - FRANCE

Ou si vous préférez participer par [PAYPAL](#)

NB : AID a viré 500€ d'aide d'urgence par Paypal. Si vous voulez participer par ce moyen (et bénéficier des 66% de déduction fiscale) contactez jean-marc.tagliaferri@wanadoo.fr

Si vous avez une petite heure de libre, vous pouvez [montrer ce film de 56 minutes](#) (documentaire réalisé par Eloïse Lebourg avec le soutien de Maxime Gatiné et Matthias Simonet), y compris aux enfants (d'autant plus que les personnages principaux ont entre 6 et 9 ans)

3f-AID soutient des Associations qui s'occupent des migrants : Habitat et Citoyenneté (Nice), ROYA CITOYENNE (Saorge), Défends Ta Citoyenneté (Breil-sur-Roya), et les AMI.E.S de la ROYA (Montreuil)

Voir la newsletter du 30 Décembre 2018 pour les autres (nombreuses) informations de 2018

Seule Habitat et Citoyenneté défiscalise à 66% les dons qui lui sont faits. Versez lui donc directement.

AID participe à favoriser les dons à ces collectes non défiscalisables (plafond de portage maximum prévu via AID de 10.000€ pour l'année 2019). Si donc vous êtes imposables en 2020, pour un don de 100€ ou plus, virez sur notre compte bancaire et informez en aid97400@orange.fr avec **NOM, Prénom et adresse mél pour bénéficier de 66% de déduction fiscale l'an prochain.**

3f1- HABITAT ET CITOYENNETE

En 2016, nous avons eu via une fondatrice d'AID, un contact avec l'Association niçoise Habitat et Citoyenneté (<http://www.habitatetcitoyennete.fr>) qui a de gros besoins pour aider à Nice les migrants (notamment ceux venant de la Roya), les SDF et travailleurs pauvres. Habitat et Citoyenneté défiscalise à 66% les dons qui lui sont faits par virement ou via Paypal. L'apport de donateurs habituels d'AID, proposé courant juin, est de 7350€ soit environ 25% des ressources 2017 de H et C, qui avait de gros besoins d'investissements de renouvellement de matériel cette année.

3f2- ROYA CITOYENNE voir le site <http://www.roya-citoyenne.fr> et la newsletter du 30/12/2018

📄 **Collecte spéciale pour soutenir financièrement une femme admirable qui aide les migrants de passage à Vintimille: Récolte de fonds en cours pour le « Bar Hobbit » alias « Bar des Migrants » de Delia Buonomo.** <http://www.roya-citoyenne.fr/2018/09/vintimille-recolte-de-fonds-en-cours-pour-le-bar-hobbit-alias-bar-des-migrants-de-delia-buonomo/> . AID a rajouté 112€ pour que la collecte atteigne 28.000€. La collecte a bien repris ensuite. Montant actuel 40,050€

📄 **Appel pour une collecte PERMANENTE de nourriture pour Roya Citoyenne** <http://www.roya-citoyenne.fr/2017/08/appel-pour-une-collecte-permanente-de-nourriture/>

📄 **Voir l'article** <http://aid97400.lautre.net/spip.php?article1474> **Vous pouvez virer directement sur le compte ARC** : IBAN de l'Association Roya Citoyenne : FR7619106006264363021594494 **BIC** : AGRIFRPP891 (dons non défiscalisables)

📄 **Nous avons aussi relancé les élu-e-s Front de Gauche du canton Roya-Bevera-Pailon mais ils sont très seuls au CD06** (Valérie Tomasini, par ailleurs conseillère municipale d'opposition à Tende et son collègue Francis Tujague, maire de Contes: <https://www.departement06.fr/elus/contes-5834.html>)

3f3- DTC- Défends Ta Citoyenneté

📄 **Voir les newsletters sur** <https://defendstacitoyennete.fr> .

 "Les Conséquences du rétablissement des contrôles policiers à la frontière franco-italienne sud"

Marion Gachet, secrétaire de l'association DTC, Défends ta citoyenneté, a produit un rapport très complet sur l'état de cette portion de frontière franco-italienne (militarisation etc.), à la demande de l'association "Les Ami.e.s de la Roya" et de José Bové, député européen. Vous pourrez le lire ou le télécharger sur son site : www.jose-bove.eu/rapport-les-consequences-du

3f4- L'Association AMI.E.S de la ROYA a organisé, en partenariat avec de nombreuses associations, le Festival Passeurs d'Humanités du 12 au 15 juillet 2018, avec des animations du matin à la nuit dans 4 des communes de la Roya, Breil, Saorge, Tende et La Brigue. Voir détail sur la newsletter du 30/12/2018

3f5- MARCHÉ DES MIGRANT.E.S VINTIMILLE – CALAIS

par Jean-Marc TAGLIAFERRI, membre du CA de ROYA-CITOYENNE <http://aid97400.re/spip.php?article33>
La marche organisée par l'Auberge des Migrants et localement par Roya Citoyenne, a commencé le lundi 30 Avril par une rencontre avec les migrants à Vintimille puis des groupes de marcheurs ont emprunté le «sentier valléen» rive gauche entre Airole, Fanghetto (frontière), Libre et Breil. Une table ronde a eu lieu à Breil puis une soirée chez Cédric Herrou. Le 1^{er} Mai a eu lieu à Breil un concert de Cali. La marche a repris le 2 Mai pour Sospel, puis pour Nice et Antibes. Elle est passée à Paris et s'est achevée le 7 Juillet.

3f6- SOS Méditerranée et l'Aquarius

AID, avec ROYA CITOYENNE et le collectif SOMICO06 a relayé les deux campagnes et l'appel à dons. Voir le rapport d'activité 2018 : <http://www.sosmediterranee.fr/medias/sosmedrapporactivites.pdf>

NEWSLETTER #34 • 12 Février 2019 Edito: Chers amis, Depuis des mois les attaques se multiplient pour faire disparaître de la Méditerranée ces témoins gênants qui rapportent les faits, les morts et les entraves au droit maritime. Le navire de sauvetage de SOS MEDITERRANEE, l'Aquarius, était de ceux-là. Pendant ses 34 mois d'activité, journalistes, photographes, chargés de communication se sont relayés à son bord pour informer de ce dont ils étaient témoins en mer, par les mots, les images, les sons, sans aucun filtre et en toute transparence. Rendu coupable d'avoir trop parlé, l'Aquarius a été condamné au silence. A terre, bénévoles et salariés deviennent les porte-voix de ce qui se passe en mer. La parole se démultiplie dans les 14 antennes régionales de SOS MEDITERRANEE et se répand. Les uns sensibilisent dans les écoles, prennent la parole en public, les autres mettent à disposition leurs compétences qu'elles soient artistiques ou techniques pour dire les faits, informer, expliquer la tragédie en Méditerranée. **Nous ne voulons pas nous taire, nous avons le devoir de dire la vérité que certains veulent cacher. Nous devons repartir au plus vite en Méditerranée centrale pour secourir et témoigner !**

[COMMUNIQUE] Fin de l'affrètement de l'Aquarius : pour une reprise imminente des opérations de sauvetage le 06/12/2018 Dossier de presse : <http://www.sosmediterranee.fr/medias/sosmeddossierpresse.pdf>

3g- Soutien à l'Association GIRI YAMA de Tende

Cette association, initialement créée pour soutenir une école au Mali, a pour but désormais d'apporter de l'aide directement à des projets de vie en Afrique de l'Ouest. AID a versé une subvention de 300€ pour la venue d'un groupe AFRICA BAKK lors du repas africain du dimanche 2 Septembre 2018 sous le chapiteau de Breil-sur-Roya auquel JMT a participé avec beaucoup d'amis des autres associations citées précédemment.

3h- Participation à COMMOWN.FR

Voir la newsletter du 30 Décembre 2018 pour les autres (nombreuses) informations de 2018.

Pour tout savoir : <https://commown.fr/faq-de-commown-et-fairphone/>

Newsletter 21 du 11 Février 2019: Où en sommes nous ? La première Assemblée Générale arrive enfin ! La session numérique aura lieu en ligne le lundi 25 février et la session physique aura lieu le 26 février à Strasbourg. Et nous sommes fiers de vous annoncer que Commown a gagné deux prix en ce début d'année.

Assemblées Générales: Les comptes du premier exercice sont enfin validés par Finacoop, et au passage nous avons automatisé la compta autant que possible pour la suite. La date officielle de notre AG est fixée au 26 février 2019, mais pour que tout le monde puisse avoir l'opportunité de participer nous allons aussi organiser une session numérique en ligne la veille.

L'AG Ordinaire sera suivie d'une AG Extraordinaire pour modifier les statuts. En effet, après un an de pratique il s'avère que certains points sont à fluidifier. C'est particulièrement le cas du fonctionnement du comité de surveillance. Les convocations avec tous les détails seront envoyées par mail au plus tard mardi 12. Les sociétaires qui le peuvent sont invités à bloquer l'après-midi du 26 février à partir de 14h pour venir discuter avec l'équipe à l'Anticafé de Strasbourg. Les autres sociétaires sont invités à participer en ligne le 25 février entre 11h et 14h. Nous mettrons en place des outils pour le vote en ligne et pour pouvoir discuter en direct avec l'équipe et entre sociétaires.

Celles et ceux qui ne sont pas encore sociétaires et qui aimeraient voter sont invités à prendre des parts sociales [sur cette page](#).

Commown se fait remarquer ! En ce début d'année, Commown a gagné le premier prix Impact Start Up de la Région Grand-Est, avec un accompagnement du fond Inco pour le prochain tour de financement. Le tandem Commown/Cairn Devices a ensuite remporté la sélection européenne C-Voucher avec 60k€ de subvention à la clef.

Nouveaux produits Nous cherchons à élargir la gamme des produits proposés. Par exemple, nous avons quelques idées dans le domaine du son haute-fidélité avec des appareils éco-conçus. Si vous avez des idées de produits qui seraient en adéquation avec l'esprit de Commown, n'hésitez pas à nous faire signe en répondant à ce mail !

Le lobby Commown Un des rôles de Commown consiste à sensibiliser et conseiller les décideurs sur l'électronique responsable. Fin 2018, Commown a apporté son avis détaillé et remarqué à France Stratégie. Nous maintenons notre participation constructive au groupe de travail sur l'indice de réparabilité mis en place par le gouvernement. Cette semaine Commown était invitée à Bruxelles pour une présentation au Comité Économique et Social Européen.

Défi Rien de Neuf Cette année encore Commown fait partie des alternatives recommandées par le [Défi Rien de Neuf](#). L'équipe vous invite à rejoindre les 15000 participants à ce défi et à en parler autour de vous. Cela enverra un signal de plus aux dirigeants, tout en économisant des ressources.

3i-AID soutient l'Association Femmes Liberté Laïcité

En Aout 2016, AID faisait un don à cette association suite à une rencontre devant la gare Montparnasse. Ayant gardé le contact, une relance téléphonique était faite le 9 Novembre 2017 suivie de ce message : « Suite à notre entretien téléphonique, tout en vous remerciant de votre sensibilité envers la cause des droits de l'Homme en Iran, je voulais vous saisir pour demander votre aide à notre projet concernant le déplacement récent en Albanie des opposants iraniens réfugiés anciennement en Irak. Beaucoup reste à faire et il manque énormément des moyens sur place, donc toute aide nous est précieuse plus que jamais. Vous pouvez faire votre chèque à l'ordre de l'Association FLL", et l'envoyer à l'adresse ci-après. Vous pouvez également faire un don sur notre site-web dont l'adresse apparait en bas de page. Bien cordialement Mussa FLL. www.femmeslibertelaicite.org IBAN: FR 76 3000 4009 0700 0100 2869 546 Association FLL 8 rue de St Ouen 95610 Eragny-sur-Oise (France) Tél. 01 34 02 17 99 - 06 95 27 66 49. AID a viré 200€ le 20/11/2017. Sur nouvelle sollicitation téléphonique, AID vient de renouveler un don de 200€ ce 11/11/2018.

3j-AID soutient les actions de défense du climat

Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2017. Cela a concerné Alternatiba Péi (www.alternatibapei.com/), Alternatiba France (<https://alternatiba.eu>), 350.org (http://act.350.org/act/paris-response_fr), l'appel Finance-Climat 2020 (<http://climat-2020.eu/l-appel/>), le soutien au projet Can Heat (<https://www.rea-liz.fr/projet/902>), notre participation à la COP22, notre participation à la COP21 (début du soutien à l'Association REN (<http://ren.roya.org>)) et au Collectif Sauvons la Roya (<http://sauvons-la-roya.org/>).

Suite à la subvention d'AID de 100€ de Janvier 2018 <https://www.zeste.coop/fr/decouvrez-les-projets/detail/tour-alternatiba> pour la préparation du Tour Alternatiba, nous sommes destinataires du « Off du Tour Alternatiba #1 » à visionner sur : <https://youtu.be/tauGOSk0zX8>

Par ailleurs, AID a soutenu par une subvention de 200€ en Janvier 2018 le premier film de Béatrice JAUD « Grande Synthe, la ville où tout se joue » voir <https://www.zeste.coop/fr/decouvrez-les-projets/detail/grande-synthe-la-ville-ou-tout-se-joue> Nous venons de recevoir une affiche dédiée par Béatrice et nous sommes invités à aider à la distribution du film en proposant des cinémas.

AID soutiendra les différents collectifs citoyens locaux et surtout participera à les faire agir ensemble pour faire avancer des projets de retour de trains, avec, sans ou contre les pouvoirs publics

Enfin nous venons de soutenir à nouveau financièrement Marie-Monique Robin en achetant pour servir de contreparties, 18 exemplaires de son DVD Collector « Qu'est-ce qu'on attend? » 13 DVD sont déjà arrivés à Garches et à La Brigue, 5 à la Réunion

3k-AID soutient ZERO WASTE France

Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2018.

AID participera avec REN à la création d'un groupe Local de ZWF dans la vallée de la Roya. Un appel a été lancé dans ce sens parmi les adhérents et sympathisants de REN et d'autres associations locales. Consultez le rapport sur McDonald's: une politique déchets à contre-courant de l'économie circulaire (<https://www.zerowastefrance.org/fr/articles/374-mc-donald-s-et-les-dechets-une-politique-a-contre-courant-de-l-economie-circulaire>)

Lors de l'AG de REN du 2/2/2019, il a été décidé de créer un Collectif Zero Dechet Roya, collectif de fait adossé à REN, avec de nombreux adhérents communs à REN et à Zero Waste France.

3l-AID soutient Les Déconomistes

Deux des cofondateurs d'AID, Véronique Veinberg et JMT ont participé avec un grand plaisir les 7 et 8 Juillet 2018 aux Rencontres Déconomiques d'AIX-EN-PROVENCE. Voir <http://www.deconomistes.org/>, ce qui a permis de nombreuses rencontres d'économistes alternatifs et un enrichissement de la bibliothèque d'AID. **Pour aider l'association, commandez lui du vin bio, excellente idée de cadeau. De même vous pouvez préfinancer par des dons les prochaines journées déconomiques d'Aix.**

3m-AID soutient La Manif Vraiment Pour Tous et le projet « Unpourcent »

AID soutient depuis 2016 ces initiatives auxquelles participe activement Théo Challande. Voir <http://lamanifvraimentpourtous.fr/> qui lutte contre l'homophobie, notamment à Marseille.

AID soutient également depuis 2017 le projet <http://unpourcent.info>, qui agit pour sortir de la rue des SDF et leur trouver des logements: Le projet **Un pour cent** est porté par l'association d'intérêt général **Monde Citoyens en mouvement**, déclarée en Préfecture. Sa gestion et son administration sont désintéressées. Le programme de récolte de dons pour éradiquer la pauvreté en France revêt un caractère caritatif. L'objet de l'association est :

- de documenter et défendre l'intérêt général et les intérêts particuliers relevant de la préservation de la dignité des femmes et des hommes;
- d'élaborer les perspectives et le programme d'une transformation humaniste, écologique, sociale et démocratique;
- de mobiliser la société et de prendre toute initiative d'action et de financements allant dans le sens de cette mutation;

Ces deux associations défiscalisent à 66% les dons qui leur sont faits. Voir les sites. Vous pouvez vous engager pour un prélèvement mensuel notamment pour permettre de loger à Marseille des familles SDF dont les enfants sont scolarisés mais dorment dans la rue.

3n-AID soutient AYYA

Voir la Newsletter du 30 décembre 2018

Mél du 07 Décembre 2018 : " Forgeant et développant le concept d'écologie relationnelle en société, l'association Ayya s'est donnée pour mission de penser les synergies entre nature et culture en France comme en Afrique. Pour continuer ses actions l'association a besoin de vous ! Malgré les fortes demandes auxquelles elle fait face, l'association souhaite rester dans une démarche citoyenne. Pour cela elle lance **aujourd'hui un appel à adhésion au prix de 10 euros par an pour tous ceux et toutes celles qui voudraient soutenir la cause**". Le lien pour adhérer: <https://www.helloasso.com/associations/ayya/adhesions/adhesion-ayya-1>. Site global de l'association : <http://www.ayyamouvement.org/>

3o-AID soutient "LA BAS SI J'Y SUIS" devenu SEPT-NEUF NEUF

AID participe au mouvement citoyen en train de naître pour financer la poursuite de l'aventure de l'équipe de LA BAS SI J'Y SUIS, même sans France-Inter. Une collecte, fiscalement déductible, est désormais ouverte. Chacun peut en attendant adhérer

individuellement à l'Association Modeste et Géniale sur le site (<http://www.la-bas.org/>) AID a réadhéré pour 2019. Faites des dons (fiscalement déductibles à 66%) directement.

3p-Soutiens divers par AID

Nous intervenons en apportant notre signature et souvent notre obole quand la liberté d'expression nous semble menacée ou pour aider des initiatives allant dans le même sens que les nôtres... Nous avons ainsi aidé et continuerons à aider : Agir Pour l'Environnement (www.agirpourenvironnement.org/), Altermonde sans frontières (www.altermonde-sans-frontiere.com/), le CNIID/ ZeroWasteFrance (www.zerowaste-france.org/), Cyberacteurs (www.cyberacteurs.org/), Diacrisis (<https://www.les-crisis.fr/l-association-diacrisis>), Les Déconomistes (www.deconomistes.org/), les Mutins de Pangée (www.lesmutins.org/), Marie-Monique ROBIN (<http://www.m2rfilms.com/>), Jean-Paul et Béatrice JAUD, Sundri Feeling (www.sundrif Feeling.com/), Association Roya Expansion Nature (<http://ren.roya.org/>), All Out (<https://allout.org/fr/>), Voltuan, et d'autres!

4°) Activités à distance soutenues par AID

Ce sont essentiellement les pétitions et les collectes de financement en soutien. Vous les trouverez parfois dans les rubriques du site. Les dernières pétitions apparaissent en haut à droite ou dans le corps des articles. **Nous vous suggérons de suivre:**

a) les pétitions du site www.cyber@cteurs.fr avec qui nous sommes en contact depuis plus de 16 ans: pour adhérer ou faire un don <http://www.cyberacteurs.org/aider/don.php>

b) les pétitions du site www.avaaz.org qui à l'usage s'est avéré plus ouvert que ne le laissaient supposer ses bailleurs de fonds US initiaux. Allez sur les sites et inscrivez-vous pour signer plus facilement les pétitions quand vous en recevez l'avis directement par mél

c) les textes à signer particulièrement recommandés se trouvent SUR <http://aid97400.re/spip.php?article59>

Nos amis du site Yonnelaure.net ont publié une étude très intéressante sur les divers sites de pétitions en ligne : Quelles pétitions signer sur internet ? Étude des différents sites proposant pétitions, sondages, cyberactions en ligne **mercredi 11 novembre 2015** par YonneLautre <http://yonnelautre.fr/spip.php?article6937> qu'il vous est suggéré de lire pour vous faire votre propre opinion. Vous pouvez également leur écrire pour leur faire part de vos observations.

5°) Nouveautés 2018-2019

A compter du cafeco du mercredi 27 Juin 2018, nous sommes dans un nouveau lieu, accueillis par Nelly que nous avons connue rue

Juliette Dodu: **«Le Manguier»**, 5 Rue des Manguiers Tel 0262416403

A partir du vendredi 5 Octobre (AG d'AID) nos réunions régulières ont eu lieu les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois.

A noter que notre système de financement partagé s'applique toujours pour toutes les consommations de ceux qui participent aux réunions (et qui le déclarent et paient leur part à l'organisateur bien évidemment au lieu de filer en catimini :-): rabais de 60% pour les non-imposables (sur justification) et déduction fiscale de 66% pour ceux qui le sont (applicable au montant des consommations majoré de 10%).

JMT est «rentré au village» dans le 06 mais continue sa tâche de webmestre et de trésorier. Les conférences bimensuelles continuent à Saint-Denis avec Bruno Bourgeon et Simon Vienne. Le nouveau site www.aid97400.re est en ligne

6°) Fréquentation du site depuis 2018

Nouveau site <http://www.aid97400.re> : du 12 Mars 2018 au 24 Mars 2019 inclus = 378 jours

Résumé

Maximum	1,919
Moyenne	1,312
Aujourd'hui	884
Hier	961
Total	307,353
Popularité du site	1.060

Voir les lettres précédentes pour l'historique ou demander par mél.

NB : Le site <http://aid97400.lautre.net> a dysfonctionné depuis le 8 Février 2018 et le compteur de visites depuis le 23 Février 2018

Jean-Marc TAGLIAFERRI, trésorier et webmestre de <http://www.aid97400.re> mél: aid97400@orange.fr
06430 – LA BRIGUE GSM: 0692029271